

AR PREFECTURE

013-241300375-20190924-DEL115_2019-DE
Regu le 25/09/2019

PIECE N°06

Adoption du Rapport d'Activités de la CCVBA pour l'année 2018

AR PREFECTURE

013-241300375-20190924-DEL115_2019-DE

Regu le 25/09/2019



BOUCHES DU RHÔNE



RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Rapport d'activité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES BAUX-ALPILLES 2018



- Aureille - Les Baux-de-Provence - Fontvieille - Mas-Blanc-des-Alpilles
- Maussane-les-Alpilles - Mouriès - Le Paradou - Saint-Étienne-du-Grès - Saint-Rémy-de-Provence



ALPILLES PROVENCE



Rapport d'activité en ligne sur www.vallee-des-baux-alpilles.fr

Le Mot du Président

PAGE 4

Le Territoire

PAGES 5 à 18

Carte d'identité

La démocratie communautaire

Les compétences

Le personnel communautaire

Les finances

Développement durable

PAGES 19 à 28

Gestion des déchets

Transition énergétique

Développement économique

PAGES 29 à 40

Aménagement Zones d'activité

Accompagnement et développement des filières

Accompagnement des entreprises

Tourisme

PAGES 41 à 46

Promotion du territoire

Réunions publiques

Eau & Assainissement

PAGES 47 à 54

Délégations en régie et service public

Traitement des eaux usées

Travaux réseaux d'assainissement

Travaux réseaux de l'eau potable

Traitement de l'eau potable

Une charte pour l'eau

Compétence GEMAPI

PAGES 55 à 56

La nouvelle compétence de la

CCVBA au 1^{er} janvier 2018

Services mutualisés

PAGES 57 à 59

Instructions des autorisations

d'urbanisme service autorisation du

droit des sols (ADS)

Police

Projets pédagogiques

PAGES 60 à 61

Éveil musical avec "Passion française"

Sensibilisation sur le tri sélectif

et la réduction des déchets



Rapport d'activité 2018



CONCEPTION-RÉALISATION **CCVBA**. CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles - DR. DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Hervé Chérubini Président de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles). RÉDACTRICE EN CHEF Karine Briand (Directrice générale des services). RÉALISATION **CCVBA**. ILLUSTRATIONS **CCVBA**. DR. TIRAGE 250 exemplaires imprimés sur papier écologique. IMPRESSION **CCVBA**. DISTRIBUTION **CCVBA** et Mairies du territoire.

Ce bilan d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au Président d'un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) d'adresser annuellement au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité communautaire. Les Maires doivent en donner communication au Conseil municipal de leur commune en séance publique.



Président
de la
Communauté
de Communes
Vallée des Baux-Alpilles

Maire
de
Saint-Rémy-de-Provence

“J’ai le plaisir de vous communiquer le Rapport d’activité 2018 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Ce document répond à une obligation réglementaire qui prévoit que le Président de l’intercommunalité adresse annuellement au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l’activité communautaire. Ce rapport fait ensuite l’objet d’une communication par le Maire au Conseil municipal.

Ce rapport est l’occasion de vous présenter dans un document unique une vision complète des actions menées et du fonctionnement des services publics assurés par la Communauté de communes sur l’année 2018.”

Le territoire communautaire

La Communauté de communes
Vallée des Baux-Alpilles rayonne
sur un territoire rural composé de
dix communes.

Elle agit sur de nombreuses
compétences et s'affirme
chaque jour comme
un partenaire tout
particulièrement à l'écoute
des besoins et projets portés
par les communes
qui en sont membres.



Le territoire communautaire

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles rassemble dix communes sur son territoire. L'action collective met en œuvre des services de plus en plus nombreux et de proximité.

La mutualisation des services dans laquelle la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est engagée apporte une qualité d'intervention tout à fait notable et permet des économies de moyens.

Les ressources de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et ses compétences permettent à chaque commune d'exercer pleinement son rôle de proximité auprès de l'ensemble des administrés.

Axée sur le développement économique, l'emploi, l'environnement et les services de proximité (déchets, eau, assainissement....) en faveur des administrés, la politique conduite au sein de notre Communauté de communes s'affirme avec cohérence et méthode.



Le territoire communautaire

10 communes

28.222 habitants

319 km²

4.635 entreprises

10.864 emplois

36,70 % postes salariés commerce, transports, services

25,10 % postes salariés administration publique

23,40 % postes salariés construction

12.357 ménages

Saint-Rémy-de-Provence 9.834 habitants

Fontvieille 3.718 habitants

Mouriès 3.466 habitants

Saint-Étienne-du-Grès 2.512 habitants

Maussane-les-Alpilles 2.302 habitants

Le Paradou 2.010 habitants

Eygalières 1.915 habitants

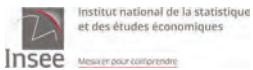
Aureille 1.566 habitants

Mas-Blanc des Alpilles 527 habitants

Les Baux-de-Provence 368 habitants

Le tissu économique de la Communauté de communes est organisé autour d'un pôle de services et de commerces. À ce titre, le secteur du commerce, des transports et des services est le premier employeur sur le territoire (44,10 %), suivi par l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (27,10 %).

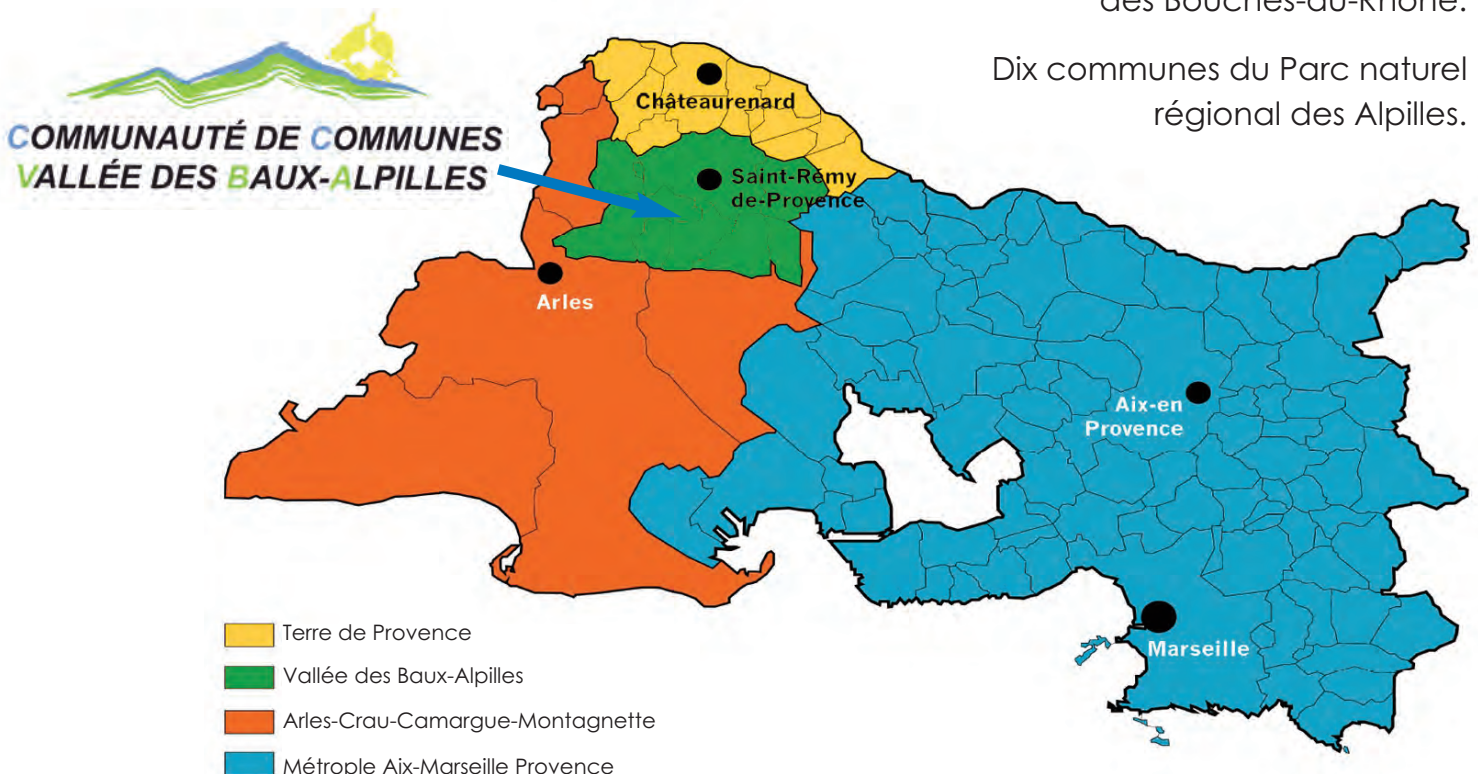
Chiffres : INSEE année 2019 - Kompass juillet 2019



KOMPASS

Territoire situé en région sud Provence-Alpes Côte d'Azur au nord-est du département des Bouches-du-Rhône.

Dix communes du Parc naturel régional des Alpilles.



Le Conseil communautaire 2018

Il est composé de 40 Conseillers communautaires des 10 communes membres. Les Conseillers communautaires élisent le Président et le Bureau communautaire. Il vote les budgets et prend les décisions. En 2018, en raison des élections municipales partielles qui se sont déroulées sur la commune de Fontvieille les 18 et 25 mars 2018, le Conseil communautaire a connu des remaniements jusqu'à sa nouvelle installation le 12 avril 2018. Les changements ont fait l'objet d'un accord local adopté par les Conseils municipaux.

Aureille Régis Gatti - (Vice-président) - Chantal Lemoigne.

Les Baux-de-Provence Michel Fenard (Vice-président)
- * Christian Bonnaud jusqu'au 12 avril 2018.

Eygalières René Fontes (Vice-président) - Aline Pélissier
- Bernard Wibaux.

Fontvieille Du 1^{er} janvier 2018 au 15 février 2018 : Guy Frustié (Vice-président) - Pascale Albertos - Pascal Delon - Anne Sourdon - Gérard Garnier. / Du 15 février 2018 au 12 avril 2018 : Guy Frustié (Vice-président), Jeannine Paur, Danièle Costabello, Richard Pantelitch-Massal. / À compter du 12 avril 2018 : Gérard Garnier (Vice-président) - Michel Galle - Anne Gazeau-Secret - Sylvette Scifo-Anton - Pascal Delon.

Les réunions du Conseil communautaire en 2018 Il s'est réuni à onze reprises : le 27 février à Mouriès, le 8 mars à Saint-Rémy-de-Provence, le 15 mars à Maussane-les-Alpilles, le 12 avril à Saint-Rémy-de-Provence, le 29 mai à Saint-Étienne-du-Grès, le 20 juin à Mas-Blanc-des-Alpilles, le 18 juillet à Saint-Rémy-de-Provence, le 24 septembre à Maussane-les-Alpilles, le 23 octobre à Eygalières, le 22 novembre à Mouriès et le 19 décembre à Saint-Rémy-de-Provence.

La réunion du Bureau en 2018 Il s'est également réuni à quatorze reprises les : 19 janvier, 31 janvier, 8 mars, 3 avril, 16 mai, 8 juin, 3 juillet, 10 juillet, 13 septembre, 19 septembre, 11 octobre, 12 novembre, 21 novembre et 7 décembre en Mairie de Saint-Rémy-de-Provence.

Les actes juridiques en 2018 ● 212 délibérations ● 91 décisions du Président ● 325 arrêtés du Président.



Le Conseil communautaire accorde une aide de 10.000 € pour les sinistrés de l'Aude

Lors de la réunion mensuelle du Conseil communautaire qui s'est tenue à Eygalières le mardi 23 octobre, les élus ont voté à l'unanimité une aide de solidarité aux sinistrés des terribles inondations qui ont frappé le département de l'Aude au début de l'automne 2018. Cette aide d'un montant de 10.000 € a été versée à l'Association des Maires de l'Aude.

Le Bureau communautaire 2018

Il est composé du Président et 10 Vice-présidents délégués. Il participe à l'administration de la collectivité en donnant des avis sur les propositions des commissions et propose les questions à l'ordre du jour du Conseil.

Comme lors de chaque exercice, en 2018, il s'est réuni toutes les 4 à 5 semaines en Mairie de Saint-Rémy-de-Provence. C'est également un moment privilégié pour aborder les sujets touchant toutes ou plusieurs communes et un lieu de débat.



Hervé Chérubini

PRÉSIDENT DE LA CCVBA

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil communautaire. Il est : ordonnateur des dépenses, chef des services de l'EPCI et le représente en justice. Il est assisté de Vice-présidents. Le Conseil communautaire lui a délégué certains pouvoirs lors de la délibération du 17 avril 2014.



Jack Sautel

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Finances et budget, exécution et contrôle des budgets.
Gestion des comptes.

Stratégie financière de la Communauté de communes.
Gestion de la dette et de la trésorerie.
Dossiers relatifs à la fiscalité.
Gestion des subventions et des partenariats financiers.



Gérard Garnier À compter du 12 avril 2018

2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Chargé de l'administration électronique.

Systèmes d'information et communication.
Développement électronique et des services Open Data et RGPD.
Politique d'ouverture et de protection des données.



Alice Roggiéro

3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Agriculture.

Contrats de canaux.
Système d'information géographique.



Jean Mangion

4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Mise en relation des politiques culturelles des communes.

Projets et actions liant culture et économie.
Projets pédagogiques.



René Fontes

5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Ressources Humaines.

Planification du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).



Pascale Licari

6^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Actions en faveur de l'emploi et qualification professionnelle.

Actions d'insertion professionnelles par l'économie.
Relations avec la Maison de l'emploi, la Mission locale.



Régis Gatti

7^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Protection de l'espace communautaire.

Gestion et valorisation des déchets.
Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement.
Lutte contre la pollution, le bruit. (PCET, SRE...)
Préservation du milieu naturel.



Laurent Geslin

8^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Aménagement de l'espace communautaire.

Voirie.
Éclairage public.
Équipements et bâtiments communautaires.
Travaux.
Bornes de recharge électrique.



Michel Fenard

9^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Schéma de mutualisation et services communs

Tourisme.
Accessibilité.
Fourrière-chenil pour animaux errants.



Yves Faverjon

10^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EXERÇANT LES FONCTIONS SUIVANTES :
Développement économique.

Politique foncière des zones d'activités et immobilier d'entreprises.
Animation et promotion du territoire.
Soutien aux activités économiques existantes.
Prospection d'implantation d'entreprises.
Développement de nouvelles filières économiques.
Relations avec les acteurs économiques (privés et publics).
Schéma de développement économique.



Les Commissions communautaires

- Commission administration générale
- Commission MAPA
- Commission appels d'offres
- Commission protection de l'espace local
- Commission aménagement de l'espace local
- Commission développement local
- Commission eau et assainissement

Communication et séances du Conseil Communautaire

Les réunions du Conseil communautaire sont publiques.

Les ordres du jour des séances du Conseil communautaire sont diffusés au public par voie d'affichage, au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les dix mairies du territoire et annoncés par voie de presse. Les comptes-rendus des séances sont en ligne sur le site Internet communautaire et font l'objet d'une couverture de la presse écrite régionale.



Le Rapport d'activité 2017

Chaque année, le Président de tout établissement public de coopération intercommunale doit élaborer un rapport annuel sur l'activité du groupement qui doit être accompagné du compte administratif.

Conformément à la loi, le Conseil communautaire a approuvé le Rapport d'activité de l'année 2017 de la CCVBA en séance du 24 septembre 2018. Ce document a été transmis aux maires des communes membres qui doivent donner lieu à un débat organisé dans chaque Conseil municipal afin d'exercer un contrôle sur le fonctionnement de l'EPCI.

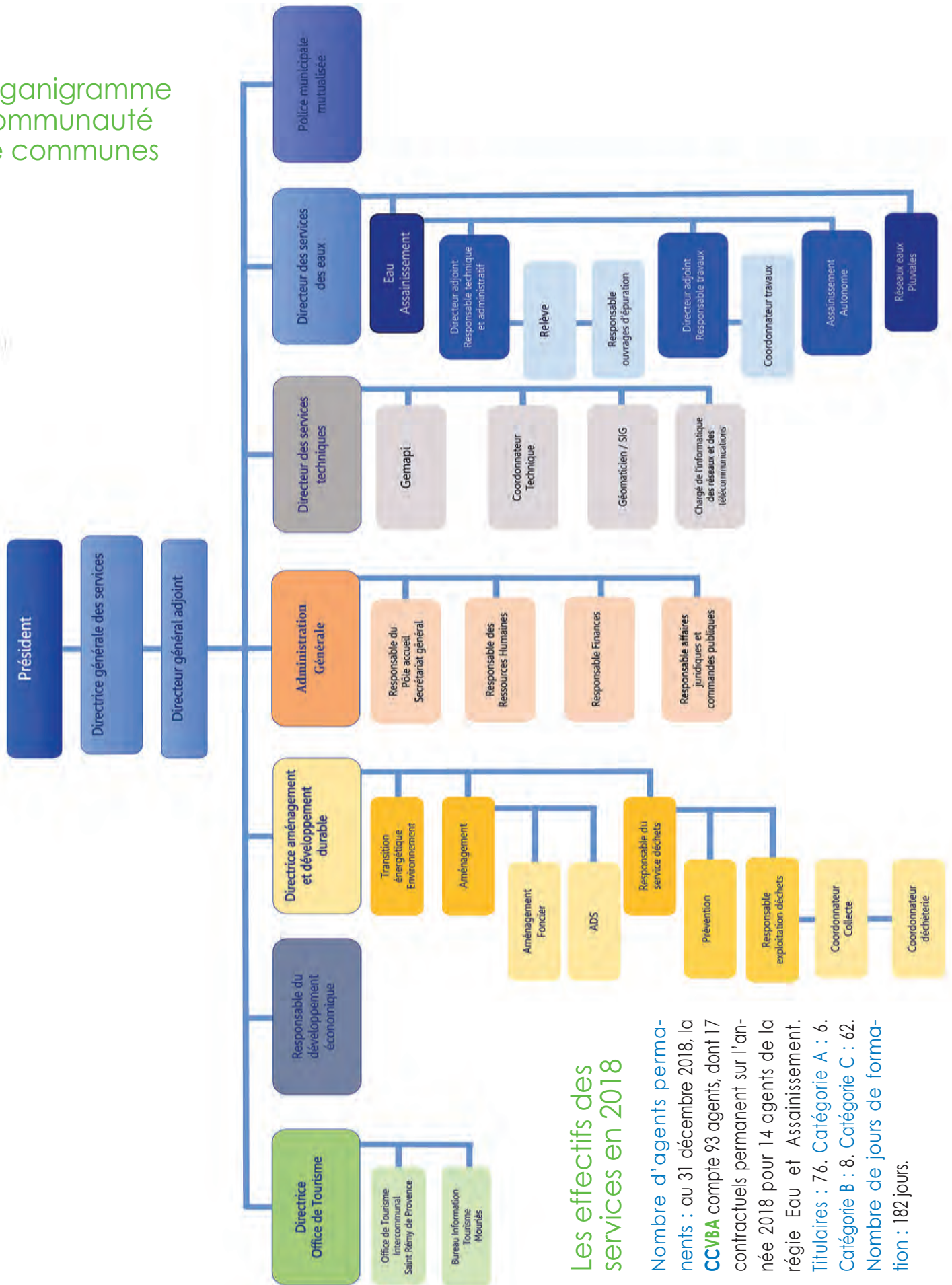


- Aménagement de l'espace local
- Politique foncière zones agricoles et naturelles
- Vectorisation-numérisation du cadastre et système d'information géographique (SIG) des communes membres et de la [CCVBA](#)
- Bornes de recharge électrique
- Aménagement numérique
- Schéma de cohérence territorial (SCOT) et Schémas de secteur
- Aménagement, création, gestion, entretien et promotion des zones d'activité et immobiliers d'entreprises
- Politique foncière économique
- Actions de développement économique
- Promotion et mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions
- Prospection de nouvelles entreprises
- Projets économico-culturels
- Commerce
- Tourisme
- Prévention, collecte et traitement des déchets
- Accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Assainissement - eau potable - eaux pluviales urbaines
- Protection de l'espace local
- Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement
- Planification énergétique territoriale et actions en faveur de la transition énergétique : politiques air, énergie, climat
- Transition énergétique et installation de production d'énergie renouvelable
- Voirie et éclairage public d'intérêt communautaire
- Chenil-fourrière pour animaux errants
- Projets pédagogiques



Le personnel communautaire

Organigramme Communauté de communes



Les effectifs des services en 2018

Nombre d'agents permanents : au 31 décembre 2018, la **CCVBA** compte 93 agents, dont 17 contractuels permanent sur l'année 2018 pour 14 agents de la région Eau et Assainissement. Titulaires : 76. Catégorie A : 6. Catégorie B : 8. Catégorie C : 62. Nombre de jours de formation : 182 jours.

L'assemblée générale de l'Amicale du personnel de la CCVBA

L'Amicale des agents de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, présidée par Pierre Prat, a organisé son assemblée générale le jeudi 22 mars 2018 à la salle Agora à Maussane-les-Alpilles. La réunion a été clôturée par une remise des médailles régionales, départementales et communales à des agents communautaires.



Garanties d'assurance complémentaire santé

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ainsi que les arrêtés qui y sont attachés, permettent aux employeurs publics territoriaux de participer à l'acquisition par les agents de garanties d'assurance complémentaire santé et/ou prévoyance.

Par délibération le Conseil communautaire avait chargé le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13) de souscrire

pour son compte des conventions de participation dans les domaines de la prévoyance et de la santé, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents. Le contrat groupe de prévoyance complémentaire du Centre de Gestion 13 arrivait à terme le 31 décembre 2018. Le conseil d'administration du CG13 a décidé, par délibération du 20 décembre 2017, de lancer une nouvelle mise en concurrence en mars 2018 pour un effet au 1^{er} janvier 2019, afin de sélectionner de nouveaux opérateurs pour poursuivre cette protection sociale complémentaire. Compte tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, les élus ont donné mandat au Centre de gestion pour la mise en concurrence uniquement pour le risque prévoyance, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Participation de la CCVBA au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Par délibération n° 45/2012 en date du 17 octobre 2012, l'assemblée délibérante avait déterminer le montant des participations de la CCVBA au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

En séance du 23 octobre 2018, Hervé Chérubini, Président de la communauté de communes, a proposé d'étendre la participation de santé qui est accordée aux agents communautaires, aux agents des régies de l'eau et de l'assainissement : ● Participation d'un montant de 15 € net pour l'agent et 7,50 € net par enfant (jusqu'au 20^{ème} anniversaire de l'enfant) si le salaire brut mensuel de l'agent est inférieur au salaire brut mensuel moyen de la collectivité. ● Participation d'un montant de 10 € net pour l'agent et de 5 € net par enfant (jusqu'au 20^{ème} anniversaire de l'enfant) si le salaire brut mensuel de l'agent est supérieur au salaire brut mensuel moyen de la collectivité. La participation financière de l'employeur est soumise à la fois aux cotisations patronales et à l'impôt sur le revenu pour les agents imposables.



Rapport égalité homme-femme

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes et intercommunalités de plus de 20.000 habitants doivent présenter chaque année, préalablement à la préparation de leur budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Ce rapport doit dresser le bilan de la politique de la collectivité en matière d'égalité professionnelle dans son fonctionnement et dans les politiques publiques menées, mais également proposer des orientations et programmes de nature à favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Monsieur le Président a souhaité que soit intégrée à ce rapport une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes sur le territoire la Vallée des Baux-Alpilles.



Analyse financière

L'analyse financière 2018 consolidée (données agrégées des 6 budgets communautaires sans les budgets ZA) met en lumière :

- Total des dépenses de fonctionnement = 20.185 282 €
- **Total des dépenses d'investissement = 12.219 477 € (contre 4.925 145 € en 2017)**
- Total budgets **CCVBA** = 32.404 759 € (contre 23.141 557 € en 2017)



Endettement total au 31 décembre 2018 : 7.026 290 € (contre 4.209 459 € en 2017 soit + 2.816 831 €)

En 2018, un nouvel emprunt à hauteur de 905.368 € a été transféré à la communauté de communes en raison de la prise de compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" et deux nouveaux emprunts ont été mobilisés à hauteur de 2.000 000 € sur les budgets annexes assainissement.

Les 11 budgets communautaires sont excédentaires à fin 2018

(contre 9 excédentaires et 2 déficitaires en 2017) représentant un excédent global à + 4.622 889 €



- Budget principal = + 1.851 391 €
- Budget régie eau = + 489.629 €
- Budget DSP eau = + 150.816 €
- Budget régie assainissement = + 743.325 €
- Budget DSP assainissement = 312.503 €
- Budget régie tourisme = 12.898 €
- Budget ZA Les Grandes Terres 2 Eygalières = + 84.758 €
- Budget ZA La Massane 4 à Saint-Rémy-de-Provence = + 253.401 €
- Budget ZA extension ZA à Eygalières = + 60.055 €
- Budget ZA La Massane 2 et 3 à Saint-Rémy-de-Provence = + 631.224 €
- Budget ZA Les Trébons 2 à Aureille = + 32.889 €



- Ces résultats excédentaires dégagés en 2018 sur chacun des budgets sont affectés en priorité, si nécessaire, à la couverture des besoins de financement des sections d'investissement.

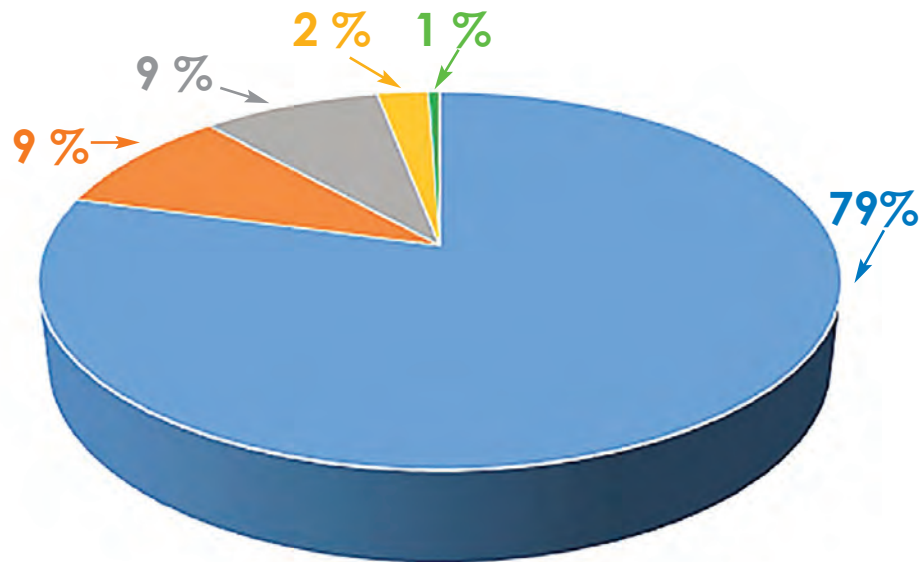
- Ces comptes administratifs traduisent notamment les transferts en 2018 des compétences "Gestion des eaux pluviales urbaines" et "Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations" (GEMAPI).

En 2018, pas d'augmentation des taux de fiscalité de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles. - (voir les taux d'imposition en page 18).

Budget principal de la Communauté de communes

Structure des recettes de fonctionnement en 2018

Les recettes de fonctionnement en 2018 sont de 19.230 702 €

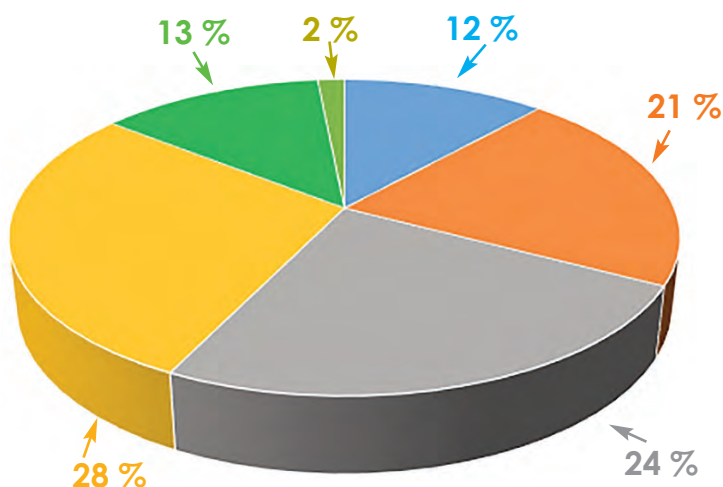


- Fiscalité (TH, TFPNB, CFE, TEOM, CVAE...) = 15.237 619 €
- Dotations et participations = 1.765 965 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé = 1.650 478 €
- Produits des services = 467.970 €
- Autres recettes (attribution de compensations négatives,...) = 108.669 €

Budget principal de la Communauté de communes

Structure des dépenses de fonctionnement en 2018

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 16.343 213 €



- Contribution fonds de péréquation et de compensation (FPIC + FNGIR) = 4.635 074 €
- Reversement de fiscalité aux communes membres (AC + DSC) + reversement taxe de séjour Comité Départemental 13 = 4.007 208 €
- Charges de personnel = 3.439 333 €
- Participations traitement des déchets (SRE), cotisations et subventions versées aux personnes de droit privé = 2.098 989 €
- Charges à caractère général = 1.910 345 €
- Charges exceptionnelles et provisions = 252.264 €

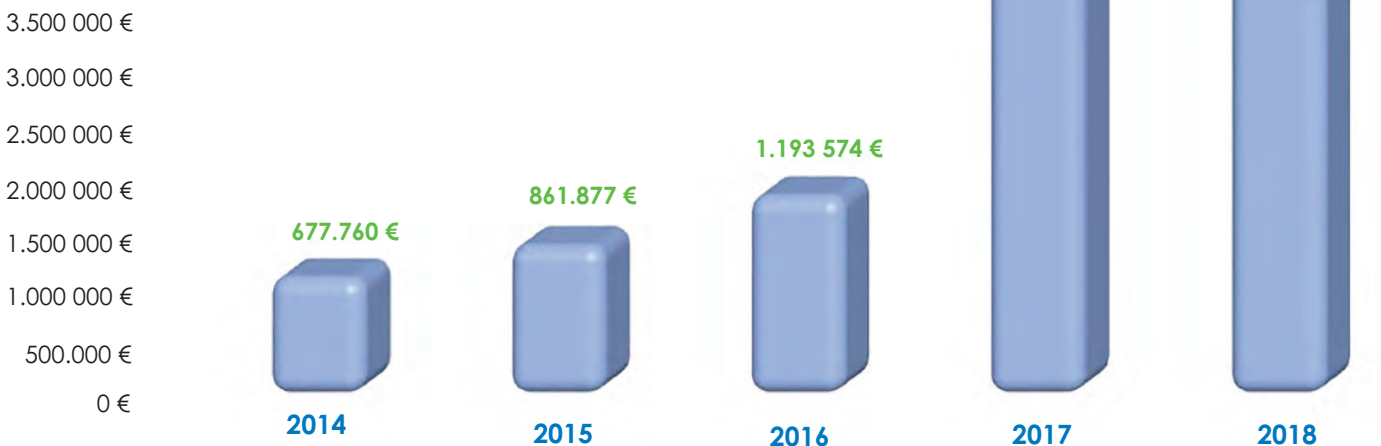
Dotation de solidarité communautaire 2018

Les critères de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) sont fixés par le Conseil communautaire en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou du potentiel financier par habitant. Pour l'année 2018, le Conseil communautaire a décidé de verser les sommes suivantes à ses dix communes membres.

Aureille = 37.570 €	Maussane-les-Alpilles = 109.915 €
Les Baux-de-Provence = 208.298 €	Mouriès = 75.933 €
Eygalières = 141.439 €	Le Paradou = 41.082 €
Fontvieille = 101.876 €	Saint-Étienne-du-Grès = 76.326 €
Mas-Blanc-des-Alpilles = 25.280 €	Saint-Rémy-de-Provence = 457.281 €

TOTAL = 1.275 000 €

Évolution des dépenses du personnel



Un chiffre

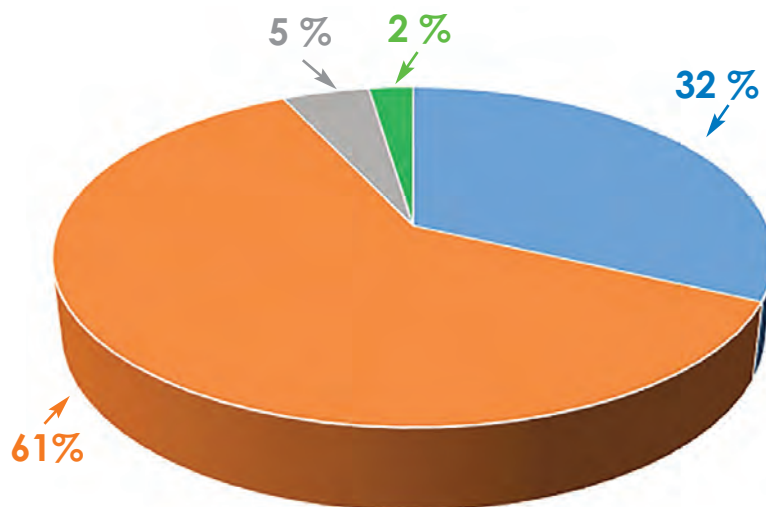
Évolution des effectifs par catégorie statutaire : Les effectifs communautaires sont passés de 78 agents en 2017 à 93 agents en 2018.

35 heures : 72 % en 2017	70,50 % en 2018
36 heures : 4 % en 2017	3,50 % en 2018
37,50 heures : 0 % en 2017	3,50 % en 2018
39 heures : 24 % en 2017	2,50 % en 2018

Budget principal de la Communauté de communes

Structure des recettes d'investissement en 2018

Les recettes d'investissement au titre l'année 2018 s'élèvent à 3.799 900 €

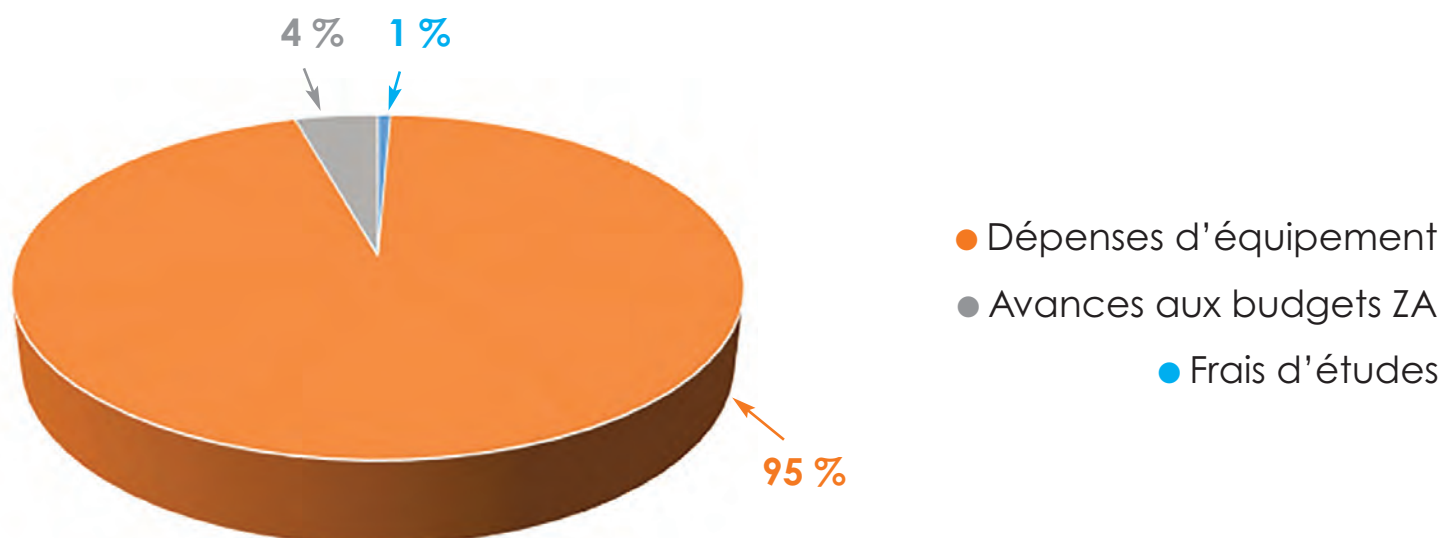


- Subventions d'équipement reçues (CD 13, Région Sud, État,...) = 2.315 627 €
- Excédent d'investissement reporté = 1.217 054 €
- FCTVA = 176.847 €
- Restitution avances sur travaux = 90.372 €

Budget principal de la Communauté de communes

Structure des dépenses d'investissement en 2018

Les dépenses d'investissement en 2018 s'établissent à 4.835 997 €



- Dépenses d'équipement
- Avances aux budgets ZA
- Frais d'études



Depuis 2008, la fiscalité communautaire de la **CCVBA** demeure la plus basse des Bouches-du-Rhône

Conformément au débat d'orientation budgétaire, le Conseil communautaire a reconduit les taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe d'habitation (TH), de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncière non bâti (TFNB) comme suit :

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES = 24 %

TAXE D'HABITATION = 9,97 %

TAXE FONCIÈRE (bâti) = 0 %

TAXE FONCIÈRE FONCIÈRE (non bâti) = 2,13 %

Les subventions 2018 aux associations

Les subventions 2018 votées par le Conseil communautaire

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Association pour le développement de l'emploi agricole et rural des Bouches-du-Rhône (ADEAR 13)	1.000 €
Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône	2.000 €
Mouliniers de la Vallée-des-Baux	5.000 €
Association Office de Tourisme de Saint-Rémy-de-Provence	120.000 €
Re-sources	500 €
Service de remplacement des Bouches-du-Rhône	= 2.000 €
Solidarité Paysans Provence-Alpes	= 5.000 €
Syndicat de défense et des gestion de l'appellation "Les Baux de Provence"	2.500 €
Transport Mobilité Solidarité	= 3.000 €
Amicale du personnel de la CCVBA	= 21.000 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Syndicat interprofessionnel des oléiculteurs de la Vallée-des-Baux-de-Provence 5.000 €

très engagée dans ce domaine depuis le transfert de compétence de la collecte en 2017, la **CCVBA** a réalisé

plusieurs actions en 2018 et poursuivra cet engagement les années à venir.

Les objectifs sont la réduction de la quantité de déchets produits et l'augmentation de leur valorisation (réemploi, recyclage,...). Les ressources ne sont pas inépuisables et la valorisation des déchets constitue à l'évidence une source de développement et d'emplois locaux tout en protégeant mieux notre cadre de vie.

Développement durable





Eygalières et Saint-Rémy de-Provence intègrent le Syndicat mixte Sud Rhône Environnement

Par délibération du 25 octobre 2017, la Communauté de communes a demandé l'extension du périmètre du Syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE) pour deux de ses communes à savoir, Eygalières et Saint-Rémy-de-Provence.

Lors de sa séance du 5 décembre 2017, le Conseil syndical de SRE examiné cette demande d'extension du périmètre aux Communes de la CCVBA. Par la suite le Conseil syndical et le Conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité la demande d'extension des communes d'Eygalières et Saint-Rémy-de-Provence au 1^{er} juillet 2018.



Des chiffres et des actions

- 934 tonnes d'emballages.
 - 1.568 tonnes de verre.
 - 351 tonnes de papier triés et valorisés.
 - 10.926 tonnes d'ordures ménagères et assimilés (sacs noirs), soit 496 kilos par habitant.
- * Pour mémoire la moyenne nationale est de 261 kg par habitant.
- 3.000 appels traités par le service Info-déchets 516.214 € investis en véhicules et équipements de collecte.
 - 1.300 élèves sensibilisés au tri des déchets et au compostage.
 - 567 sapins de Noël collectés sur le territoire pour fabriquer du compost.



Attribution du marché de collecte des points d'apports volontaires des verres et papiers

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 17 septembre 2018 a analysé les offres reçues et qu'elle a choisi de classer en première position, conformément au rapport d'analyse présenté, l'offre de la société SUEZ RV Méditerranée (Montfavet).

En séance du 24 septembre 2018, le Conseil communautaire a décidé de prendre acte de la décision de la CAO du 17 septembre 2018 et d'attribuer l'accord cadre à bons de commande à la société Suez RV Méditerranée.

Avenant n° 1 au marché de collecte Eygalières - Silim Environnement

À la suite du transfert de compétences de collecte des ordures ménagères, ce présent marché a été transféré à la CCVBA. Aussi, le rattachement des communes d'Eygalières et de Saint-Rémy-de-Provence au sein du Syndicat Sud Rhône Environnement engendre des conséquences dans le fonctionnement quotidien du marché de collecte des ordures ménagères.

Il a été nécessaire d'acter ces changements géographique et financier. Le changement géographique du lieu de l'exutoire entraîne une augmentation du temps de trajet supplémentaire entre 30 et 40 minutes aller, soit entre 1h et 1h20 par vidage. La collecte d'Eygalières étant réalisée sur 6 jours, plus un jour de collecte sélective, le nombre de voyages par semaine en basse et moyenne saison est de 6, pouvant s'élever à 8 en haute saison. Sur cette base, la plus-value mensuelle est estimée à 1.034 € HT soit 12.408 € HT par une année complète, soit une augmentation de 12,65%. Le démarrage des vidages pour les ordures ménagères a été effectif à compter du 17 août 2018 pour un an, soit jusqu'au 16 août 2019.

Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) 2018 - Contrat de ruralité - Acquisition de conteneurs et de Points d'apports volontaires (PAV)

La politique ambitieuse de prévention et de valorisation des déchets conduite par la Communauté de communes s'inscrit pleinement dans les nouveaux objectifs fixés par la Loi de transition énergétique et notamment l'augmentation du réemploi, du recyclage et de la valorisation.



La CCVBA va développer les Points d'apports volontaires (PAV) sur l'ensemble du territoire pour les 3 flux carton/papier/verre et déployer les bacs adaptés, en favorisant notamment la conteneurisation individuelle qui permettra d'assurer une plus grande performance de tri. Par conséquent, la CCVBA va d'une part acquérir des conteneurs de différentes tailles pour les ordures ménagères et les emballages recyclables et d'autre part des PAV. Le Conseil communautaire a sollicité l'aide financière de l'État dans le cadre de la DSIL 2018-contrat de ruralité à hauteur de 60.000 € sur une base subventionnable à hauteur de 75.000 € HT, correspondant au montant total pour l'acquisition de conteneurs et la fourniture et pose des Points d'apport volontaires.

Faciliter et unifier le geste de tri sur le territoire

En 2018, les communes d'Eygalières et de Saint-Rémy-de-Provence ont rejoint le mode de traitement des 8 autres communes du territoire. Ainsi, l'ensemble des déchets collectés sont traités via le Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement

Ce rattachement permet d'unifier les consignes de tri sur nos 10 communes, d'étendre le tri à tous les emballages plastiques et d'assurer un meilleur recyclage pour le papier trié à part. Ainsi, le geste de tri est optimisé et il est attendu de meilleures performances de recyclage.

Pour accompagner l'adaptation des habitants des communes concernées aux nouvelles pratiques, une campagne de sensibilisation a été réalisée de juin à septembre. Une attention particulière a été apportée aux nouvelles colonnes de tri installées sur nos communes afin qu'elles soient homogènes et visuellement mieux intégrées.

Toujours sur le thème de la valorisation, la collecte des sapins de Noël a été relancée en 2018 durant tout le mois de janvier dans les centres de village. 567 sapins ont ainsi été transformés en compost de qualité



Économie circulaire : dans le cadre de sa politique de réduction des déchets la CCVBA a mis en ligne un Annuaire des artisans réparateurs

Il est grand temps d'en finir avec le tout jetable et de développer l'économie circulaire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et au transport de matériels neufs.

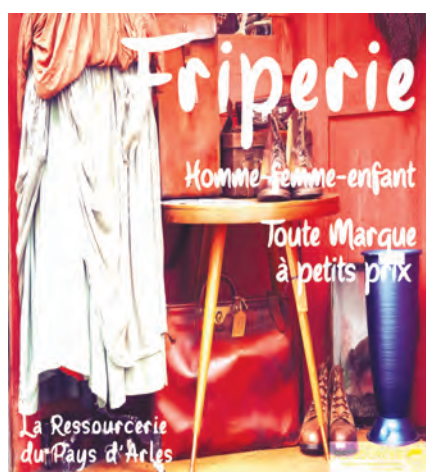
Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas ! Comment ça marche ? Cet annuaire s'adresse à chaque individu en possession d'un objet hors d'état de fonctionnement (ex : machine à laver, grille-pain...). Ce site www.annuaire-reparation.fr géo localise les réparateurs en fonction de leurs domaines de compétences. Cet outil a été créé par l'ADEME et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Certains professionnels sont labellisés Répar'Acteurs. C'est-à-dire qu'ils mettent à l'honneur la réparation plutôt que l'achat d'objets neufs. Compétents, ils peuvent être consultés pour des conseils d'utilisation et d'entretien. Ils sont ainsi acteurs de la réduction des déchets.



Ce site met à la disposition de tous, les coordonnées de plus de 8.000 artisans de Provence-Alpes-Côte-d'Azur œuvrant à prolonger la durée de vie des produits d'électroménager, de téléphonie, multimédia, vêtements, bijoux, cycles... Connectez-vous via www.vallée-des-baux-alpilles.fr

Économie circulaire avec La Ressourcerie du Pays d'Arles

La Ressourcerie du Pays d'Arles a proposé des friperies sur le territoire communautaire les mercredis 17 janvier et 21 février à Saint-Rémy-de-Provence salle de la Gare, place du Général de Gaulle.



La Communauté de communes incite la population à faire ses dépôts de textiles dans les bornes prévues à cet effet, ce qui contribue à la création d'emplois dans le secteur du recyclage et l'insertion de personnes en difficulté sur le territoire. Un bel exemple d'économie circulaire de proximité qui permet de redonner une seconde vie à nos textiles. - La Ressourcerie du Pays d'Arles 76, avenue de Hongrie 13200 Arles. © 06 98 98 03 39.

Une étude d'optimisation de la collecte des déchets et un règlement de collecte intercommunal

En 2018 s'est déroulée l'étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers. Depuis le transfert de compétence, la collecte était mise en œuvre selon un schéma et des dispositifs qui préexistaient sur chacune des 10 communes qui compose le territoire. Aussi, était-il nécessaire de réfléchir de façon plus globale pour proposer un service intégrant les enjeux actuels en matière de gestion des déchets.

Plusieurs dispositifs ont été proposés dans le cadre de cette démarche visant à développer le recyclage et la valorisation des déchets conformément à la réglementation en vigueur, tout en réduisant les impacts environnementaux. Diminuer les coûts de transport (création d'un quai de transfert), mettre en place une collecte en porte à porte grâce à des bacs individuels dès que cela est possible, développer les colonnes enterrées dans les centres villages, adapter la fiscalité, sont autant de pistes à développer dans les 5 ans à venir. Enfin, pour que le service soit clairement organisé et



REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



que les règles relatives à la gestion des déchets soient édictées et connues de tous, un règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés a été établi par arrêté du 17 décembre 2018. Il a pour vocation de présenter les conditions d'exécution du Service public des déchets, les droits et obligations des intervenants dans le service public proposé. Ce règlement relève des pouvoirs de police du Président, le pouvoir de sanctionner et de verbaliser les infractions relevant lui des pouvoirs de police du Maire. Le règlement de collecte est consultable au siège de la CCVBA, dans les mairies ou en téléchargement sur le site Internet de la Communauté de communes.



Le Guide du tri

La CCVBA met à la disposition de chaque habitant du territoire de nombreux moyens

pour participer activement à l'action collective de tri sélectif et de revalorisation des déchets.

Le Guide du tri est un document d'information indispensable. Avec le Guide du tri réédité en 2018 par la Communauté de communes, toutes les informations sont indiquées pour trier correctement les déchets et favoriser le réemploi.



L'Europe et la Région soutiennent la politique de gestion des déchets de la CCVBA

Par délibération du 13 avril 2017, le Conseil communautaire a validé la candidature au programme européen LIFE sur la gestion intégrée des déchets portée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, puis cette candidature a été retenue par la Commission Européenne le 19 décembre 2017. La convention entre la CCVBA et la Région a été signée le 15 juin 2018. Sur la Région, la Communauté de communes a été la deuxième collectivité (après la Métropole Aix Marseille Provence) à obtenir le plus de financements.

Ce projet aujourd'hui acté porte sur un programme d'actions en faveur d'une meilleure gestion et valorisation des déchets à hauteur de 34.208.348 € au bénéfice d'une vingtaine de partenaires. L'Europe participe à hauteur de 28,96 % des dépenses éligibles soit 9.905.659 €. Ce programme constitue un des dispositifs financiers de mise en œuvre opérationnelle du futur Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets en cours de finalisation par la Région. La convention de partenariat établie avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur se terminera au 31 décembre 2023.



Treize actions ont été identifiées au bénéfice de la Communauté de communes pour un montant total de 1.702.400 € dont 480.560 € d'aide Européenne et 589.140 € de cofinancements Adème/Région. La Communauté de communes y contribuera à hauteur de 632.700 € en autofinancement.



Ces actions qui seront mises en place jusque fin 2023, portent sur la prévention, la sensibilisation des populations, avec des interventions spécifiques en milieu scolaire, le développement du réemploi notamment en déchèteries, le lancement de projets innovants pour la gestion de certains flux (tels les déchets verts).

Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement (DSI) 2018 - Contrat de ruralité pour l'acquisition de deux broyeurs mobiles et de deux véhicules plateaux

de 300.000 € et souhaite donc proposer un service de proximité aux habitants afin de réduire les coûts de gestion mais aussi les émissions de CO² en limitant les déplacements de bennes.

L'objectif est de pouvoir réutiliser sur place ces déchets verts grâce à un service de broyage de proximité qui permettra :

- D'assurer un service à la population
- De réduire les coûts de gestion
- De diminuer les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre
- De préserver les milieux naturels et de diminuer les dépôts sauvages
- D'assurer une sensibilisation des habitants aux bénéfices issus de la réutilisation sur place du broyat
- De créer de l'emploi local.

La mise en place d'un tel service implique l'acquisition de deux broyeurs mobiles et de deux véhicules plateaux avec attelage. La mise en œuvre du dispositif sera assurée en régie ou par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion.



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITÉ
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

La Communauté de communes est engagée dans la valorisation des déchets produits sur son territoire et dans l'économie

circulaire. Caractérisée par un territoire rural, la CCVBA doit gérer une quantité importante de déchets verts : 5.000 tonnes apportées en déchèteries annuellement pour un coût annuel de traitement élevé

Semaine européenne du développement durable : la CCVBA mobilisée sur les thèmes du compostage et du tri en déchèteries



Pour sensibiliser le grand public, continuer à porter un message de proximité, du 30 mai au 5 juin 2018 la CCVBA a proposé plusieurs ateliers d'information sur les déchèteries communautaires de Saint-Rémy-de-Provence, Aureille, Saint-Étienne-du-Grès et Maussane-les-Alpilles/Le Paradou

Ces ateliers ont permis la mise à disposition de composteurs, tri des déchets et distribution de récupérateurs à piles. Le développement durable est l'affaire de tous et la "Semaine européenne du développement durable" permet d'accroître la sensibilisation des citoyens, petits et grands afin que les éco-gestes deviennent une habitude de faire.

Déploiement d'un nouveau réseau de bacs collectifs et campagne d'information aux Baux-de-Provence

Depuis le 2 mai 2018 plusieurs nouveaux bacs collectifs destinés aux ordures ménagères ont été déployés sur la commune des Baux-de-Provence, à proximité des habitations afin d'améliorer le quotidien des habitants et de faciliter leurs gestes du tri.



Les deux points de regroupement des déchets ménagers existants jusqu'alors ont été supprimés afin d'éviter les dépôts sauvages et les incivilités. Seules les colonnes de recyclage verre et papier ont été maintenues. En parallèle, une campagne de sensibilisation auprès des habitants a été menée du 9 avril au 20 avril 2018, par les Conseillers du tri de la Communauté de communes et du Syndicat Sud Rhône Environnement. Cette campagne de sensibilisation a eu pour objectif d'informer les habitants sur les nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers et de les informer sur les gestes du tri. À savoir que les sacs jaunes devront être déposés aux pieds des nouveaux bacs collectifs déployés.

La valorisation des déchets permet de limiter les coûts d'un secteur devenu extrêmement cher pour la collectivité.

La responsabilité de chacun est engagée, elle est nécessaire pour préserver notre cadre de vie : tous les moyens sont mis à la disposition des habitants pour déposer leurs déchets et permettre leur réemploi.

Des investissements ciblés pour mieux assurer le service de collecte et de recyclage

Plus de 500.000 € ont été investis en 2018 pour assurer au mieux le service. Ont ainsi été acquis :

- 1 nouvelle benne de collecte ainsi que 2 mini-bennes.
- Près de 630 conteneurs destinés aux ordures ménagères et emballages.
- 60 nouvelles colonnes aériennes pour le tri du verre, du papier et du carton déployées sur le territoire.
- 270.000 sacs jaunes dédiés à la collecte sélective.
- 150 composteurs.



Il ne devrait donc plus y avoir de déchets sauvages ou de déchets dans les rues à toutes les heures et tous les jours.

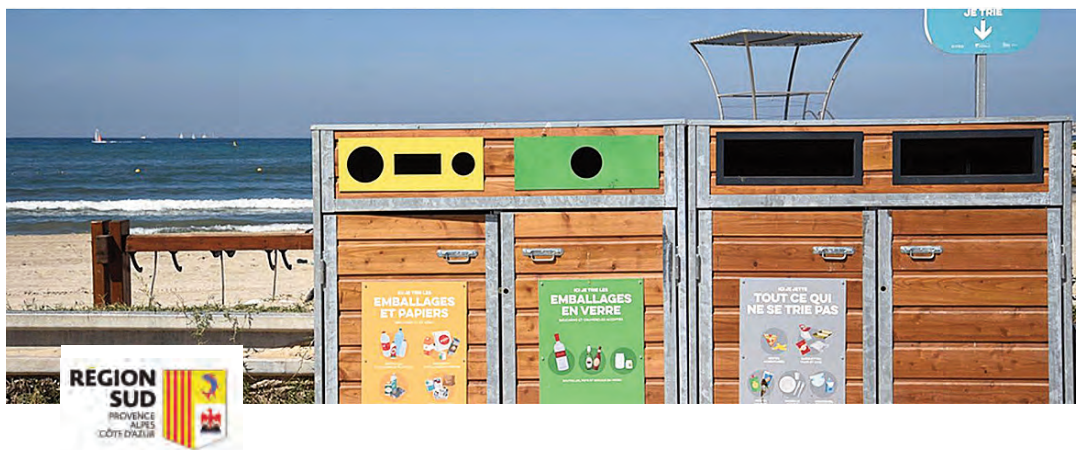
Avis sur le projet de Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

Dans le cadre de la loi NOTRe, plusieurs transferts de compétences sont intervenus au profit des Régions. Aussi, depuis 2016 la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a entamé l'élaboration de différents schémas afin de définir le cadre des politiques publiques sur son périmètre, notamment en matière de transports, d'aménagement du territoire (SRADDET), de développement économique (SRDEII) et également de prévention et gestion des déchets (PRPGD).

Le PRPGD est un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits à l'échelle de la Région, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques. Il a pour rôle de mettre en place les conditions d'atteinte des objectifs nationaux de réduction des déchets à la source en priorité, d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets en second lieu. Il joue donc un rôle majeur sur un certain nombre de piliers de l'économie circulaire, replaçant la prévention au cœur du système de valeurs et favorisant l'amélioration continue du recyclage et des valorisations matière et énergétique. Il intègre les objectifs nationaux définis notamment dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte. Il est établi à l'échelle de 12 ans (soit jusqu'en 2031).

Il a vocation à être intégré au SRADDET et sera donc prescriptif. Il est établi à l'échelle administrative régionale mais en cohérence avec les plans des régions limitrophes. Il décline les objectifs et besoins sur 4 bassins de vie territoriaux (espace Rhodanien pour la CCVBA) selon les principes de proximité et d'autosuffisance. Pour cela, un diagnostic des tonnages existants a été établi par bassin et les projections définies au regard notamment des prévisions démographiques.

Le PRPGD prescrit ainsi le nombre des installations qu'il est nécessaire de créer, fermer ou adapter et stipule que les emplacements devront être définis dans les Plans locaux d'urbanisme. Ce document est le résultat d'un travail de diagnostic et de concertation avec tous les acteurs concernés. Un Observatoire Régional des Déchets (ORD) assure le suivi de la prévention et de la gestion des déchets sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son portage est assuré par la Région, l'ADEME et la DREAL et son animation est réalisée par l'ARPE. Le projet de PRPGD et le projet de rapport environnemental ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan lors de la réunion du 23 février 2018. En application de l'article R.



541-22 du Code de l'environnement, ce projet est soumis pour avis : aux conseils régionaux des régions limitrophes, à la conférence territoriale de l'action publique, aux autorités organisatrices en matière de collecte et de traitement des déchets, au préfet de région, lorsque le plan n'est pas élaboré sous son autorité. Il ressort de ces documents que le PRPGD de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur a pour objectif de développer un nouveau modèle économique vers une économie circulaire, économe en ressources.

Cet objectif est rappelé dans le Plan Climat régional "Une Cop d'avance". Il constitue un outil réglementaire structurant pour tous les acteurs publics et privés du territoire. Les objectifs fixés sont très ambitieux, notamment compte tenu du retard pris sur notre Région en matière de gestion des déchets. Toutefois ces objectifs ne font que reprendre, pour la plupart d'entre eux, des objectifs déjà fixés législativement. Ces objectifs contraindront l'ensemble des EPCI à développer leurs performances en matière de réduction de déchets, de valorisation matière et de diminution d'enfouissement des déchets ultimes, dans des délais restreints.

La CCVBA développe une politique de gestion des déchets en phase avec les orientations du plan (économie circulaire, réemploi, amélioration du tri,...) et propose des projets structurants importants : pôle de valorisation des déchets verts et agricoles, réhabilitation des déchèteries intégrant le réemploi, notamment. Des actions sont également fléchées dans le cadre du programme européen Life Gestion Intégrée des Déchets porté par la Région et seront proposées dans l'étude d'optimisation en cours pour faciliter cette évolution.

Concernant le traitement des déchets, la CCVBA souhaite rappeler que cette compétence a été déléguée au Syndicat mixte Sud Rhône Environnement dans le Gard. Ces éléments ont bien été mentionnés dans le diagnostic du PRPGD mais il est nécessaire de mettre à jour ces chiffres en intégrant les communes de Saint-Rémy-de-Provence et Eygalières, nouvellement adhérentes. La CCVBA souhaite s'assurer que les équipements et infrastructures présents au niveau inter-régional pourront être si besoin mutualisés, et demande à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, un travail étroit avec la Région Occitanie sur ce sujet.





Le nouveau siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles un bâtiment exemplaire

Très engagée dans la protection de l'environnement et la transition énergétique, la Communauté de communes a souhaité que son nouveau siège présente un caractère exemplaire et démonstratif en la matière. Ce projet a permis à notre territoire d'être labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Pour répondre à ces enjeux et limiter son empreinte carbone la Communauté de communes a ainsi fait le choix : ● d'utiliser des matériaux biosourcés issus de filières locales : bois des Alpes, balle de riz de Camargue. ● de valoriser les énergies renouvelables : chaudière à granulés bois, chauffe-eau solaire et 3 ombrières photovoltaïques qui permettront à la collectivité de produire plus qu'elle ne consommera.

Cette opération a permis de sensibiliser les entreprises locales et des journées d'échanges sur la mise en œuvre de ces nouveaux procédés ont favorisé la connaissance des professionnels sur ces sujets. Ce bâtiment à Energie positive a obtenu le label "Bâtiment durable méditerranéen - Niveau or". D'une surface utile d'environ 1000 m², il permettra aux administrés d'accéder à l'ensemble des services sur un même lieu et de faciliter la mutualisation de certaines missions.

Le permis de construire a été obtenu le 25 janvier 2018 et les travaux d'un montant de 1.500 000 € HT ont démarré en avril et se sont déroulés jusque fin 2018. Ils ont bénéficié des soutiens financiers du Ministère de l'écologie, de la Région Sud et du Conseil départemental à hauteur de 1.000 000 €.

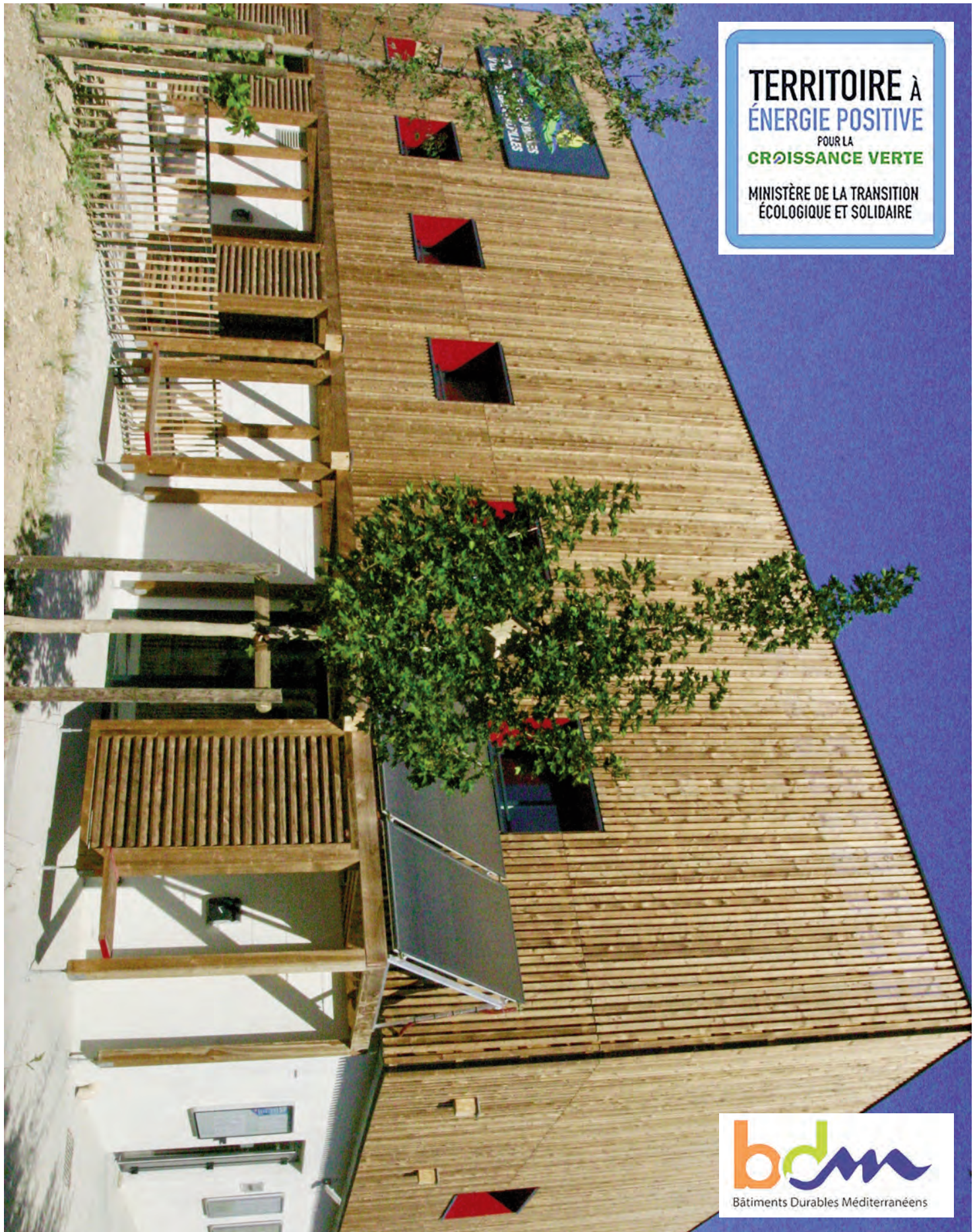


AR PREFECTURE

013-241300375-20190924-DEL115_2019-DE
Regu le 25/09/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

Transition énergétique

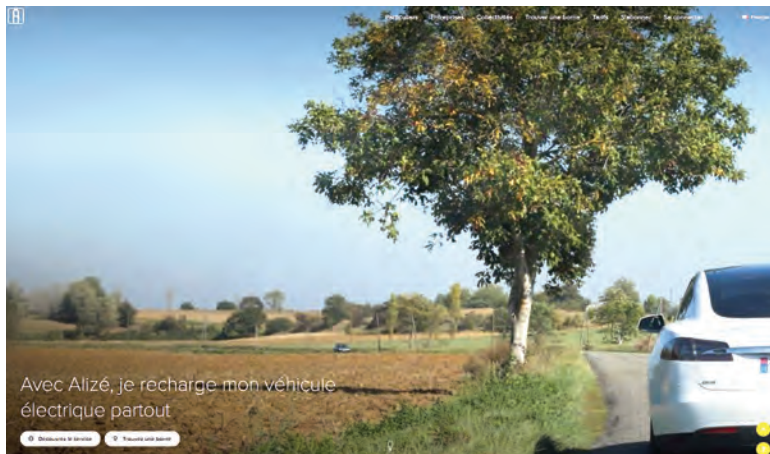


“Simone” la borne de recharge pour véhicules électriques rejoint le réseau Alizé

Dans le cadre de sa politique de développement durable et afin de faciliter l'électro-mobilité, la **CCVBA** a déployé en 2018 un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble de son territoire. Au total, 12 bornes ont été installées pouvant chacune desservir 2 véhicules électriques et/ou hybrides (2 nouvelles bornes seront déployées en 2019).

Les objectifs visés sont la diminution des émissions de CO2 et améliorer la qualité de vie, réduire l'utilisation d'énergie fossile comme de permettre les changements de comportement et faciliter les déplacements des usagers grâce à un maillage adapté.

Ces bornes s'intègrent en effet dans un maillage plus large concernant l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Ceci facilitera fortement les déplacements des conducteurs de véhicules électriques et hybrides quelles que soient leur destination. Cette opération 2018 d'un montant de 111.385 € a fait l'objet d'une présentation lors de la "Journée de la locomotion hybride et électrique" qui s'est tenue sous l'égide du quotidien régional La Provence et en partenariat avec le Pays d'Arles au Château d'Estoublon le 30 juin 2018. Ce projet a reçu le soutien financier du Conseil départemental 13.



Centrale photovoltaïque de Maussane-Le Paradou

Afin de participer au mix énergétique sans impacter un espace naturel ou agricole, la Communauté de communes a souhaité implanter une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de Maussane-Paradou, réhabilitée en 2016. La société montpelliéraine Luxel a été retenue en 2017 pour la réalisation et l'exploitation de ce nouvel équipement.

Le permis de construire a été déposé en juillet 2018, accompagné d'une étude d'impact. L'instruction d'une durée de un an environ comportera une enquête publique sur chacune des communes concernées. Cet équipement permettra de produire de l'énergie verte à hauteur de 13.000 MWh/an soit l'équivalent de 5.000 foyers. Une aire pédagogique accompagnera ce

projet et des interventions seront menées dans les écoles pour sensibiliser les enfants aux énergies renouvelables. L'opérateur versera un loyer à la CCVBA pendant toute la durée de l'exploitation fixée à 21 ans. Afin d'associer les habitants du territoire à ce projet, un financement participatif sera mis en place dès que toutes les autorisations auront été obtenues par l'opérateur. L'équipement devrait voir le jour fin 2019.

L'éclairage communautaire financé dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte

En 2018, la Communauté de communes a équipé 230 points lumineux de lanternes LED à faible consommation d'énergie répartis sur l'ensemble de ses zones d'activité et chemins communautaires.

L'ensemble de l'éclairage public sera équipé de LED fin 2019. Ce programme a bénéficié d'un financement exceptionnel de CEE Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 135.000 €, porté par le PETR du Pays d'Arles. Cette opération va diviser d'au moins par deux la consommation électrique liée à l'éclairage public de la Communauté de communes pour un investissement financé intégralement, soit une économie annuelle envisagée de 15.000 €.



Développement économique

La **CCVBA** poursuit son engagement en faveur du développement économique et de l'accueil des entreprises.

Les interventions 2018 ont porté sur 4 zones d'activités dont les aménagements sont programmés. Les réflexions intègrent les aspects fonctionnels mais également qualitatifs de ces zones (intégration paysagère, qualité des espaces publics...)

L'ensemble de ces opérations est soutenu financièrement par le Conseil départemental 13.



Convention de reversement de participation financière entre la CCVBA et la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles - Projet urbain partenarial (PUP)

Le **Projet urbain partenarial (PUP)** est une forme de participation au financement des équipements publics rendus nécessaires par une opération d'aménagement. Il permet aux structures porteuses d'un Plan local d'urbanisme (PLU) de faire financer tout ou partie du coût des équipements par des personnes privées.

En vue de la réalisation et du financement des équipements publics, la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles et les sieurs Gros et Ramirez ont conclu le 10 novembre 2017, devant notaire, une convention de projet urbain partenarial (PUP), en application des articles L. 332-11-3, L. 332-11-4 et R. 332-25-1 à R. 332-25-3 du code de l'urbanisme, le projet nécessite la réalisation des équipements publics suivants :



- **Sous maîtrise d'ouvrage communale** : voirie, réseaux humides sur domaine privé communal, réseaux secs (Énédis, Orange, France Télécom), éclairage public et espaces verts.
- **Sous maîtrise d'ouvrage communautaire** : réseaux eaux pluviales sur le domaine public, réseaux d'eaux usées sur le domaine public, réseaux d'eau potable sur le domaine public. Dans le cadre du PUP, les sieurs Gros et Ramirez s'étant engagés sur une somme globale, le Conseil communautaire est convenu de la pratiquer en fonction des dépenses effectuées sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage communautaire. La commune de Mas-Blanc-des-Alpilles percevant la totalité de la participation financière de l'opérateur, les élus ont défini les modalités de reversement à la CCVBA la participation financière perçue par la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles par les sieurs Gros et Ramirez.

Aménagement & foncier

SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE

- Mise en place de la signalétique sur l'ensemble des zones d'activité non équipées.
- Plan de la zone.
- Identification des entreprises (Lattes d'aluminium).

EYGALIÈRES

- Fin de commercialisation des terrains de la zone d'activité actuelle des "Les Grandes Terres".
- Viabilisation (2^{ème} semestre 2019).
- Commercialisation (été 2020).

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

- Fin de commercialisation de "La Massane 2" (sous réserve d'aboutissement des compromis).
- Viabilisation de la Massane 4 (1^{er} semestre 2019).
- Commercialisation (4^{ème} trimestre 2019).
- Requalification de la zone de "La Gare" fin des travaux fin 2019.

AUREILLE

- Aménagement de l'extension de la zone "Les Trébons" (2019).
- Commercialisation 2020.





Attribution du marché de travaux de requalification de la zone d'activité de la Gare à Saint-Rémy-de-Provence

Des interventions d'aménagement ou la requalification de 4 zones d'activités avec l'appui financier du Département

Une consultation a été lancée le 21 juin 2018 sous la forme d'un marché public à procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour les travaux de requalification de la zone d'activité de la Gare à Saint-Rémy-de-Provence.

La consultation se décompose en trois lots : VRD, éclairage public et espaces verts et arrosage. Le délai global d'exécution des travaux court jusqu'au 31 décembre 2019 pour l'ensemble des lots de la consultation. La Commission MAPA réunie le 17 juillet 2018, a proposé de classer en première position :

- Lot n°1 VRD : société Eiffage - Agence de travaux Alpes-Vaucluse, (Cavaillon) pour un montant de 1.726.157 € HT.
- Lot n°2 Éclairage public : société Giorgi / SRV Bas Montel (Cavaillon) pour un montant de 195.525 € HT.
- Lot n°3 Espaces verts et arrosage : société SRV Bas Montel (Sorgues) pour un montant de 124.939,90 € HT.



Les réflexions intègrent les aspects fonctionnels mais également qualitatifs de ces zones (intégration paysagère, qualité des espaces publics...) afin de rendre le cadre de vie professionnel plus agréable et attractif.

Les travaux sur la zone de la Gare, premier pôle commercial des Alpilles avec 20 % de la consommation des ménages et plus de 38 millions de chiffres d'affaires, ont commencé en octobre 2018 et devraient être terminés avant fin 2019.

À Saint-Rémy-de-Provence vont également débuter en 2019 les travaux de viabilisation de 3,3 hectares sur la Massane.

Les études préalables lancées fin 2018 pour l'extension de 3,8 hectares de la zone d'activité d'Aureille et d'un hectare de plus sur la zone d'activité "Les grandes terres" à Eygalières se dérouleront également en 2019.

Validation de l'avant-projet définitif et de l'enveloppe financière du projet d'extension n° 4 de la zone d'activité de La Massane à Saint-Rémy-de-Provence - Fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre de l'opération

La Communauté de communes a notifié à Artelia en juillet 2018 le nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone d'activité de la Massane 4 à Saint-Rémy-de-Provence. L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son avant-projet définitif. Le coût prévisionnel définitif des travaux est fixé à 843.928 € H.T, les dépenses étant subventionnées dans le cadre du Contrat départemental développement et d'aménagement (CDDA) des Bouches-du-Rhône.

La zone, d'une superficie de 3,2 hectares, est située hors agglomération, mais correspond à une porte d'entrée de la commune. Les activités prévues sont de type industriel. Les objectifs sont de répondre aux besoins des entreprises tout en aménageant des zones de qualité, en lien avec l'Orientation d'aménagement et de programmation du Plan local d'urbanisme : économie de foncier, intégration paysagère, qualité des espaces publics, traitement des clôtures, espèces végétales adaptées au climat méditerranéen, économies d'énergie et performance énergétique des bâtiments, circulations douces... Les enjeux particuliers du site sont

l'intégration du risque de ruissellement pluvial, la défense incendie et la prise en compte des enjeux paysagers et liés à la biodiversité. L'avant-projet présenté au Bureau du 13 septembre 2018 et à la Commission développement local du 3 octobre 2018 prévoit :

- 6 lots pouvant être regroupés au gré des demandes des entreprises.
- Une voie de 6 mètres avec une aire de retournement pour les poids lourds.
- Un espace de 2 mètres servant à la fois de stationnement et d'espace planté pour ombrager le stationnement et le cheminement piéton.
- Un cheminement de 3 mètres descendant le long du gaudre depuis la voie verte existante (Eurovéloroute n°8), et s'arrêtant au niveau de l'aire de retournement. Les cyclistes utilisent ensuite la voie de circulation, les piétons empruntent un trottoir le long de la voie.





- Des plantations d'alignement avec les ouvrages associés (arrosage...) et des espaces verts, avec une trame végétale renforcée à l'ouest, au sud et au nord du site.

- Un fossé routier sur une bande de 1,50m de large et 0,70m de profondeur et des ouvrages hydrauliques de rétention et d'évacuation.

- Les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et pluviales, d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

- La défense incendie. Le traitement des limites séparatives entre la voie et les lots par une bande plantée de 0,50 m composée de graminées et de plantes grimpantes qui s'appuieront sur les clôtures.

Conformément au décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre doit

être fixé de manière définitive compte tenu du coût prévisionnel définitif des travaux, du taux de complexité du projet et des éléments de complexité non connus au moment de l'offre initiale. Le forfait de maîtrise d'œuvre passe ainsi de 50.000 € HT dans le marché initial à 53.083,07 € HT.

Cette augmentation doit être formalisée par un avenant. Le Conseil communautaire décide de valider l'avant-projet définitif du projet d'extension de la zone d'activité de la Massane 4 et le coût prévisionnel des travaux issus de l'avant-projet définitif de maîtrise d'œuvre pour un montant de 843.928 € HT et de porter l'enveloppe financière du projet à 897.011,07 € HT répartis comme suit :

- 53.083,07 € HT pour la maîtrise d'œuvre.
- 843.928 € H.T pour les travaux.

En 2018 ont été réalisées les demandes d'autorisation administratives et réglementaires.

Accompagnement et développement des filières



Validation des études d'avant-projet et de l'enveloppe financière de la réhabilitation de l'ancienne bergerie du Château de Montauban à Fontvieille en "Maison de l'Amandier"

Par décision du 22 janvier 2018 présentée au Conseil communautaire du 15 février 2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué pour la "réhabilitation de l'ancienne bergerie du Château de Montauban à Fontvieille en "Maison de l'Amandier", destinée à être un incubateur d'entreprises greentech. L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu ses études d'avant-projet (AVP). Le contenu des études d'AVP remises par le maître d'œuvre a permis de détailler la connaissance du bâtiment et a entraîné des évolutions dans le programme de travaux.

Il en ressort les éléments suivants : ● Les études géotechniques ont montré la fiabilité du sous-sol sur lequel est bâti l'incubateur, largement composé de calcaire. Seule une légère consolidation de surface réduite à l'angle sud-ouest repose sur des sables argilo-graveleux, et nécessitera d'être comblée. ● Le bâtiment ne contient ni plomb, ni amiante. Les études ont aussi montré l'absence d'insectes xylophages. ● La charpente du bâtiment est dans un état de dégradation avancé et devra impérativement être remplacée. ● L'abandon de la charpente existante a conduit à une reconsidération du projet et à l'aménagement complet de l'étage en plus du rez-de-chaussée, portant la surface utile à 406 m² au lieu de 320 m² initialement.

Les études d'AVP ont montré l'évolution du projet ont rendu nécessaire la réalisation de sécurisation et d'aménagement des ouvrages extérieurs (parvis, escalier d'accès, mise en sécurité du mur extérieur séparant la parcelle de la chaussée). Les études ont également montré la nécessité de consolider la structure principale par des piliers intérieurs au regard de la résistance des murs. L'ensemble des études attendues dans le cadre de la mission AVP n'ont pas été fournies en temps et en heure par le maître d'œuvre, l'acceptation des études d'AVP est donc conditionnée à l'envoi de

ces études par le maître d'œuvre et à l'avis favorable de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, et ce avant la présente séance du Conseil communautaire. Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 721.900 € HT. Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération est estimé à 912.460 € HT.

Le plan de financement de l'opération inclue des subventions à hauteur de 583.950 € HT, soit 64 % du montant total de l'opération, dans le cadre du Contrat départemental développement et d'aménagement (CDDA) des Bouches-du-Rhône. Par ailleurs, conformément à la délibération n° 133-2018, la **CCVBA** a entrepris des démarches auprès de la Région Sud pour obtenir une subvention complémentaire à hauteur de 138.774 € HT, ce qui porterait la part de financements extérieurs du projet à 79 % du montant de l'opération.



Conformément au décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées

par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre doit être fixé de manière définitive compte tenu du coût prévisionnel définitif des travaux, du taux de complexité du projet et des éléments de complexité non connus au moment de l'offre initiale. Le forfait de maîtrise d'œuvre passe ainsi de 61.800 € HT dans le marché initial à 73.729 € HT. Cette augmentation, conséquence de la révision à la hausse du programme des travaux, a été formalisée par un avenant voté par le Conseil communautaire.

Accompagnement et développement des filières

Demande de subvention à la Région Sud PACA - Réhabilitation de l'ancienne bergerie du château de Montauban (Fontvieille) en un incubateur Greentech - Aménagement intérieur-extérieur

À propos du projet d'incubateur d'entreprises Greentech situé à Fontvieille, ce projet répond aux enjeux en matière d'économie et d'emploi, d'innovation et de transition écologique, que doivent relever nos territoires. Il s'engage dans une démarche de réhabilitation durable et respectueuse du patrimoine afin d'offrir un lieu de travail confortable et convivial.

Cet incubateur Greentech basé à Fontvieille dont la livraison est prévue pour fin 2019 / début 2020 est en phase avec les axes stratégiques de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Engagement n°1 : Développer l'attractivité régionale.
- Engagement n°2 : Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création et le développement des entreprises.
- Engagement n°5 : Investir dans l'innovation pour accélérer les retombées économiques de la Recherche et Développement.

Le plan de financement initial de ce projet s'élevait à 738.993 € et intègre une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 583.950 €.

Pour lui donner une dimension régionale et sectorielle qui réponde à la demande des entreprises, des investissements initialement non prévus sont rendus opportuns à hauteur de 173.468 €. Ils correspondent à l'aménagement intérieur du premier étage en espace de bureaux (revêtement de sol, cloisons fixes et mobiles, peintures, chauffage, ventilation, électricité, espaces modulables, mobilier) et à l'aménagement extérieur (parvis, escalier d'accès, mise en sécurité du mur extérieur parcelle/chaussée, espace verts).

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a sollicité l'aide financière de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur sur cette partie de financement à hauteur de 138.774 € sur une base de dépense subventionnable de 173.468 € HT, correspondant au montant complémentaire de travaux.

Au total, le coût prévisionnel de la réhabilitation de l'ancienne bergerie du château de Montauban à Fontvieille en incubateur Greentech s'élève ainsi à 912.461 €. Son plan de financement prévisionnel et global s'établit comme suit :

- CD13 = 583.950 € soit 64 %.
- Région Sud PACA 138.774 € soit 15 %.
- CCVBA (autofinancement) 189.737 € soit 21 %.
- Total 912.461 €.

Des chiffres et des actions

Au-delà de la commercialisation de lots viabilisés, dans le domaine du foncier économique la mobilisation de la CCVBA permet de rationaliser le prix (baisse du prix initial) et d'adresser les lots aux entreprises susceptibles de s'y installer.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

- Vendus/sous compromis/attribué fin 2018 : 2 parcelles sur la ZA Massane (SARL Le Garage et P. Aillaud Espace Autos).

EYGALIÈRES

- 2,6 hectares sur la ZA Les Grandes Terres (2 à M. Gay – 1 société KGB – atelier de boulangerie – 1 CMR Piscines).

Accompagnement des projets de transaction pour assurer la continuité de l'usage économique des lots en ZA

EYGALIÈRES

- 1 lot à M. Richard en cours : (pas de candidat au rachat du lot).

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

- 4 lots sur le site de la ZA de la Massane : M. Bruna (rachat du lot par une entreprise d'impression 3D). M. Maina-Deprade (rachat du lot par MNG Piscines).

Accompagnements pour des associations de commerçants et artisans du territoire



- Accompagnement de la création de l'association "Made In Alpilles" (Association intercommunale).
- Conseil et développement d'actions avec les associations locales de commerçants ("Les Acteurs" à Saint-Étienne-du-Grès ainsi que "Les Z'actifs de la Gare" et "Label Union" à Saint-Rémy-de-Provence).



Accompagnement et développement des filières

Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) 2018-contrat de ruralité - Musée de l'amande à Eygalières : création et développement de contenus et d'interfaces numériques

Dans la cadre de la relance de la filière Amandicole, un espace muséal/centre d'interprétation dédié à la culture de l'amande est en cours de réalisation dans l'ancienne mairie d'Eygalières (Maison des Consuls).

Ce centre d'interprétation est destiné à compléter les autres offres touristiques envisagées (moulin à huile, musée ethnologique, parcours vieux-village-Saint-Sixte). Il sera en lien avec le verger conservatoire d'amandier planté en 2017 sur le site du Badon situé au sud de la commune. La **CCVBA** mettra en place dans ce musée un interface numérique donnant accès à la culture de l'amande et nécessitant de :

- Concevoir un cahier des charges fonctionnel, technique et ergonomique.

- Acquérir, produire et gérer des contenus numériques rédactionnels, iconographiques et média.

- Réaliser un dispositif numérique interactif tactile comprenant un développement informatique, du codage front-end et back-office (webdesign/graphisme).

- Intégrer et installer les contenus au sein des bornes d'interfaces informatiques.

Pour soutenir ce projet le Conseil Communautaire a sollicité l'aide financière de l'État dans le cadre de la DSIL 2018-contrat de ruralité à hauteur de 24.000 € sur une base subventionnable à hauteur de 30.000 € HT, correspondant au montant total pour la conception et le développement de l'interface et du contenu numérique. Le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de cette action s'établit comme suit :

- DSIL 2018-contrat de ruralité 24.000 € soit 80 %.
- **CCVBA** (autofinancement) 6.000 € soit 20 %.



Des chiffres et des actions

Réalisation d'études, mise en place d'outils de dynamisation des centre-bourg avec à l'appui des analyses des flux et fonctionnement du centre-ville, le service Éco de la **CCVBA** a été fortement présent sur le terrain. En 2018 a également été mise en place de droit le préemption commercial et accompagnement de propriétaires pour louer leurs locaux. La **CCVBA** a également lancé sur le territoire l'opération "Ma Boutique à l'essai".



MOURIÈS ● Portrait économique et commercial de la commune de Mourières (une dizaine de rencontres).

- Rencontre avec les propriétaires de murs / fonds commerces (une dizaine de rencontres).
- Visites de locaux avec des candidats bouchers (16 visites).
- Concrétisation de l'installation d'un boucher
Signature de la vente le 10 janvier 2018.
- Accompagnement de la **CCVBA** pour la mise en place d'une zone bleue en centre-ville.
- Mise en place de l'opération "Ma boutique à l'essai".

- Accompagnement de propriétaires pour location de locaux.

SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS

- Accompagnement de la commune de Saint-Étienne-du-Grès et des commerçants dans le cadre des travaux du centre-ville pour limiter l'impact de trésorerie.

- Accompagnement de l'association de la commune "Les acteurs".

- Tous les commerces de la zone de travaux ont été rencontrés (12 commerces).

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

- Accompagnement de la commune et des commerçants de Saint-Rémy-de-Provence dans le cadre des travaux de l'avenue de La Libération : limiter l'impact de trésorerie (dizaine de commerces).

- Accompagnement de la commune et des commerçants de la zone d'activité La Gare : limiter l'impact sur la trésorerie + information / échanges sur le calendrier des travaux, avec l'appui de l'association "Les Z'Actifs de la Gare".



Accompagnement et développement des filières

Une "Nuit européenne des Musées" ludique avec l'opération "Culturogame"

Dans le cadre de la Nuit Européenne des musées, le 19 mai, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, la mairie de Saint-Rémy-de-Provence, l'association Label Union, le Musée Estrine et le Musée des Alpilles ont mutualisé leur énergie pour proposer une journée culturelle et ludique.

Le public a pu découvrir le jeu de piste numérique intitulé Culturogame (téléchargeable : Play Store et Apple Store) avec des lots à gagner dans l'ensemble des Alpilles et remises des prix clôturés d'un apéritif convivial. Le public a été invité à parcourir le centre-ville ornementée de cyprès devant chaque boutique grâce à la participation de Label Union et de Mérandal paysagiste et découvrir les expos proposées par le Musée Estrine et le Musée des Alpilles.

Dans le cadre de la nuit européenne des Musées
PROGRAMME DU SAMEDI 19 MAI

Jouez avec la culture

Lancement du jeu Culturogame
un "Pokemon Go" de la culture

Un jeu de piste en réalité augmentée dans la ville, sur les traces de l'histoire de Saint-Rémy.

Des cadeaux à gagner pour découvrir la richesse des Alpilles.

15h, place Favier
Accueil des joueurs
Présentation du jeu

Objectif : capturer des cibles et récolter un maximum de points en un minimum de temps.

15h 15
Départ du rallye Culturogame
Place Favier, devant le Musée des Alpilles

17h
Clôture du rallye
Remise des prix et apéritif.

La culture se prête au jeu *

Musée Estrine
Musée des Alpilles

18h
Ouverture du parcours d'art
contemporain dans les rues de Saint-Rémy créé par le Musée Estrine.

Découverte des collections du musée.

18h
Déambulation libre dans le musée
ethnographique des Alpilles et au cœur des 2 expositions temporaires :

Bêtes à laine.
Sur les pas du Mérinos d'Arles.

Les coups de cœurs des CM1 et CM2 de l'école de la République.

Ouverture des musées : 18h-22h.
Entrée gratuite.

*** suivez les cyprès !**

Les restaurateurs participants à l'évènement vous réservent une surprise.

LUMA FOUNDATION

Des accueils...

ÉTUDIANTS DE LA "HARVARD SCHOOL OF DESIGN" INVITÉS PAR LA FONDATION LUMA

- Présentation des Alpilles sous l'angle du design : de la géologie à l'histoire des populations, de l'agriculture à l'économie, des infrastructures aux institutions.
- Tour d'une demi-journée co-organisée avec la Fondation Luma et achevée par une visite de vergers et dégustation à Sainte-Berthe.

VISITE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "CŒUR DE VAR"

- Échanges sur projets agricoles et développement économique.
- Rencontre d'exploitants agricoles.

CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ÉTUDES AGRONOMIQUES MÉDITERRANÉENNES

- En lien avec l'étude agraire du Pays d'Arles de Montpellier Supagro & L'Occitane.
- Visite et élaboration d'un projet européen "Prima".

VISITE D'ÉTUDIANTS DE VETAGROSUP ASSOCIE UMR GDEC- RESEARCH TEAM BIANCA

- Formation Master PIBB "Plant Integrative Biology and Breeding" avec l'Université Clermont Auvergne.



Harvard University
Graduate School of Design

DESIGN DISCOVERY

Accompagnement et développement des filières



Rencontres et découvertes avec les professionnels du territoire

En 2018, la seconde édition des journées "À la rencontre des Savoir-Faire des Alpilles" a permis de découvrir plus de 30 entreprises à travers tout le territoire.

Elles ont ouvert leurs portes pendant trois jours pour partager leur savoir-faire, comprendre leur métier et apprécier la qualité de leurs produits. Des traditionnels moulinsiers et viticulteurs jusqu'aux saveurs du terroir, en passant par les métiers d'art dans l'intimité de leur atelier et des entreprises du patrimoine vivant. La **CCVBA** a ensuite invité une partie de ce collectif à exposer sur un stand de 18 m² mis à disposition lors du salon "Provence Prestige", afin de représenter les acteurs qui façonnent la magie de notre territoire. Rendez-vous pour la prochaine édition en octobre 2019 pour explorer encore plus de trésors et talents des Alpilles.

L'excellence des Alpilles mise à l'honneur au Salon international de l'alimentation de Paris

La **CCVBA** a accompagné le développement des entreprises agricoles et agroalimentaires de son territoire au SIAL, le Salon international de l'Alimentation de Paris (SIAL), premier réseau mondial d'innovation alimentaire.

Le stand "Espace Provence" proposé du 21 au 25 octobre a été co-organisé avec notre partenaire Procames, l'association des exportateurs du Pays d'Arles. Trois entreprises des Alpilles ont ainsi pu exposer leurs produits, rencontrer des distributeurs et découvrir les tendances de marché : La Boîte à Herbes (Fontvieille - spécialiste des herbes

aromatiques fraîches et sèches, de tomates, poires et pommes, melons... Produits tous issus de l'agriculture biologique depuis plus de 20 ans). Le Moulin Mas de Daudet, paysans pasteurs à Fontvieille : producteur de blés, maïs et légumes secs depuis cinq générations et transformateur (farines, pâtes, socca...) L'Oustalet (Mouriès : spécialiste dans la production de plusieurs variétés de courgettes et transformateur (soupes), utilisant des méthodes agricoles innovantes (auxiliaires, mélodies génodique etc...)



En 2018, SIAL Paris a été une source d'inspiration pour l'alimentation mondiale avec 7.020 entreprises présentant leurs produits à 160.000 professionnels de la distribution et de la restauration provenant de 194 pays. Des ingrédients aux produits finis, en passant par les équipements, tous les produits alimentaires ont été présentés sur 250.000 m² d'expositions, dont 2.355 produits à Sial Innovation.

Des chiffres

Initiative pays d'Arles

En 2018, le soutien et l'accompagnement à la création et le développement des entreprises conduit par Initiative Pays d'Arles a vu 21 entreprises soutenues financièrement et 44 emplois directs créés.



La Communauté de communes et Initiative Pays d'Arles au plus près de l'accompagnement de l'économie locale

Le mercredi 26 septembre une visite d'entreprises accompagnées par Initiative Pays d'Arles, a permis de procéder à une remise de chèque au bénéfice de Nadine Viviani, chef de l'entreprise "Le Relais Gourmand".

Initiative Pays d'Arles, membre d'Initiative France, intervient sur le territoire du Pays d'Arles, pour des entreprises en création, reprise et développement. Initiative Pays d'Arles assure un appui individualisé à chaque étape du montage du projet.

La plateforme octroie des prêts d'honneurs, trouve des solutions de financement et fait un effet de levier auprès des banques. Elle met également en place un suivi et un appui au développement de l'entreprise. Initiative Pays d'Arles favorise la mise en réseau des chefs d'entreprises et enregistre une progression constante avec pour le seul exercice 2018 : 120 entreprises soutenues, 226 emplois créés ou maintenus, 986.600 € de prêts d'honneur engagés et 5.200 000 millions € de prêts bancaires associés.



Le service Éco au salon Fruit Logistica (Berlin)

Le service Économie de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a été présent à Berlin lors du salon international Fruit Logistica.

Cette participation à cette nouvelle opération de promotion a pu être montée par Provence Promotion et

d'une dizaine d'entreprises du territoire.

Des actions...

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ● Réunions ont été organisées à Berlin, Maussane-les-Alpilles et Manosque sur la valorisation des co-produits de l'arboriculture : coques d'amandes, noyaux d'olives, noyaux de pêches et abricots avec la participation des professionnels suivants : Producteurs de la Crau (Mas Saint-Paul), Cosmétique (Crèmes L'Occitane), Agroalimentaire (Jus de fruits Sojufel), Future casserie (La Vallongue), Valorisation de bio-déchets via la production de masse d'insectes (BioMimetic), Chaudières polycombustibles (CCVBA).

FILIÈRE ● Plantations d'amandiers à Fontvieille (conservatoire vieilles variétés, avec les écoles maternelle et primaire ainsi que le GIEE Amande) et Mouriès (avec l'école maternelle, le Parc naturel régional des Alpilles et le GIEE Amande).

Accompagnement des entreprises

Lundis réussite 2018



“Les lundis réussite” ont fait halte à Mas-Blanc-des-Alpilles

“Les Lundis réussite” de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur ont fait halte à Mas-Blanc-des-Alpilles le lundi 10 décembre en présence de nombreux chefs d'entreprises du territoire de la Communauté de communes.

L'année 2018 a été riche en nouveautés pour les Travailleurs Indépendants ! Ordonnances Macron, relèvement des seuils de chiffre d'affaires du régime micro, Prélèvement à la source, Règlement Général sur la Protection des Données... autant de textes qui ont engendré des dispositions auxquelles l'entreprise doit se conformer. Quels sont les points essentiels à retenir ? En quoi le fonctionnement de l'entreprise est-il impacté ? Afin d'apporter des précisions et répondre aux interrogations, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur a mobilisé des experts et invité les entreprises du territoire dans le cadre d'une session du programme 2018 des Lundis Réussite. Ce moment d'informations et d'échanges s'est déroulé en partenariat avec la **CCVBA**.

Accompagnements de proximité avec le Service Éco de la **CCVBA**

Le Service Éco est à la disposition de l'ensemble des acteurs du territoire pour toutes questions relatives à leurs activités. Il accompagne les entreprises, commerces et artisans à toutes les étapes de leur vie : création, financement, développement/RH, promotion, export etc...

Plusieurs réunions thématiques ont été organisées en 2018, notamment sur : la dématérialisation des marchés publics lors d'une matinée proposée à la salle des fêtes de Mas-Blanc-des-Alpilles (photo) ou dans le cadre des “Lundis réussite” avec la Chambre



des Métiers permettant d'évoquer avec une trentaine d'entreprises participantes le marché du travail, la fiscalité ou le règlement européen de protection des données. Concernant la redynamisation des centres-villes, des actions ont été menées avec les associations de commerçants et les communes sur Mouriès, Le Paradou, Saint-Étienne-du-Grès et Saint-Rémy-de-Provence.



Des chiffres et des actions

Au cours de l'exercice 2018, le Service éco de la **CCVBA** a accompagné 250 entreprises. Ces accompagnements ont porté sur les domaines : commercial, normes, financement, projet, création, export, salons...

- 130 en commerces artisanat (création/recherche de locaux/normes/travaux public).
- 50 dans le cadre de recherche de locaux viabilisés et mise en relation privé à privé.

- 26 dans le cadre de la rencontre des “Savoir-faire des Alpilles”.
- 12 entreprises exposantes au Salon de l'agriculture à Salon-de-Provence les 1, 2 et 3 juin au Domaine du Merle.
- 7 entreprises au “Salon Provence Prestige” (Arles).
- 5 entreprises accompagnées sur “Fruit Logistica 2018”.

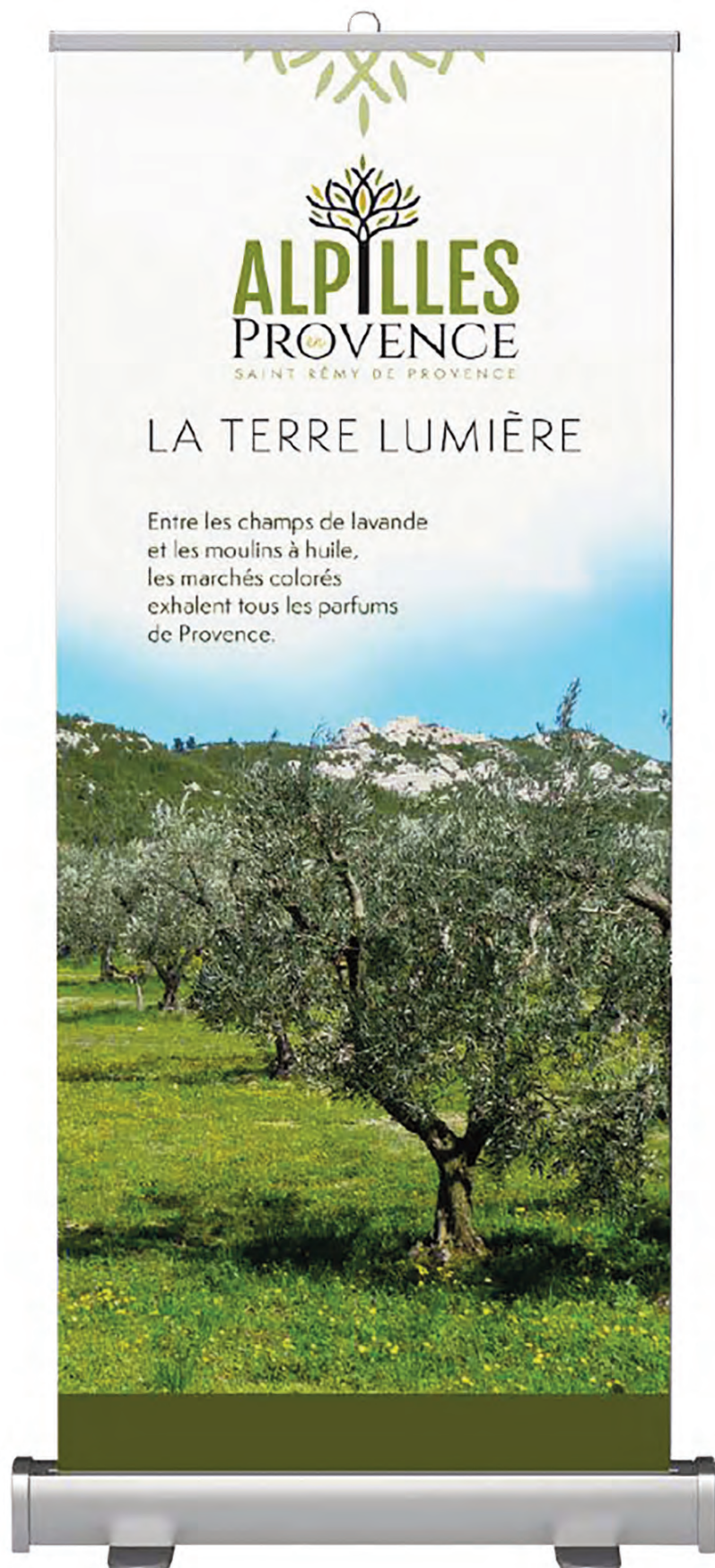
INTERNATIONALISATION DES TPE

- En lien avec Procames, ciblage de zones d'export, des conditions de mise en marché et de développement des réseaux commerciaux étrangers.

- Visites d'entreprises avec la participation d'une trentaine d'acteurs économiques du territoire (Jean Martin et Aqualux)...



Tourisme



En 2018, afin d'accompagner la nouvelle organisation touristique du territoire, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a défini son projet touristique.

La Marque "Alpilles en Provence, la terre lumière" a vu le jour.

Identité autour de laquelle vont se structurer pour les prochaines années les nombreux attraits du territoire avec l'appui d'une communication locale, nationale et internationale.

Promotion du territoire

L'office de tourisme intercommunal détermine sa stratégie de promotion et crée la Marque "Alpilles en Provence"



L'année 2018 a permis d'élaborer une stratégie de communication touristique communautaire appelée à servir avantagement la promotion 2019.

Ce résultat obtenu en temps record, avec la création d'une Marque pour notre territoire, est le fruit d'une étroite collaboration conduite l'an passé grâce à l'implication et aux apports de réflexions de plusieurs dizaines de socio-professionnels du tourisme. Dès cette année, la stratégie touristique établie pour les cinq ans à venir en liant le développement de l'attractivité du territoire comme la préservation de l'environnement va assurément apporter de bons résultats. Stratégie qui permettra de prévoir les actions à mener, les investissements à prévoir ou cibler les clientèles que nous souhaitons accueillir.



Ces actions nécessiteront de forts partenariats avec l'ensemble des acteurs touristiques. L'office intercommunal a travaillé également sur un cahier des charges du site Internet de la destination Alpilles en Provence.

L'Office de tourisme concerta élus et acteurs du tourisme sur l'identité globale du territoire

Le lundi 22 octobre ont eu lieu dans les locaux de la Communauté des communes des "réflexions créatives" et brainstorming avec des élus et des acteurs du tourisme des Alpilles.

Une vingtaine de partenaires de l'Office de tourisme a participé à cette réflexion avec l'appui technique de l'agence de communication Altimax. Cet atelier a axé son travail sur le futur nom de l'Office de tourisme intercommunal et l'identité globale du territoire. La tenue de ces échanges résulte de l'étude de notoriété lancée par la CCVBA auprès d'un panel de clients et prospects de l'Office de Tourisme en France et à l'étranger.

Cette étude a pour but de déterminer comment le territoire est perçu, d'en identifier la réalité touristique comme de déterminer à qu'elle destination touristique le territoire est-il spontanément associé... À partir des résultats obtenus, l'agence Altimax conduira un travail de "Brand identity" (identité de marque) pour le territoire avec la définition et créations du nom, signature et de l'identité visuelle du territoire.



Mises à disposition des bureaux d'information touristiques par les communes de Mouriès et Saint-Rémy-de-Provence à la CCVBA

Par délibération du 12 juillet 2016, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de l'exercice de la compétence "Tourisme" au profit de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017.

En vertu des dispositions de l'article L. 1321-1 du CGCT, : "le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Ces mises à disposition ont été constatées par procès-verbaux établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Les procès-verbaux précisent la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci".



La Communauté de communes et les communes de Mouriès et Saint-Rémy-de-Provence ont convenu que ces bâtiment avaient une destination "Tourisme", pour cela le Conseil communautaire a acté par un procès-verbal la mise à disposition de ce bien de la Commune à la CCVBA à titre gratuit. Un état des lieux du site a également été dressé.

Cette mise à disposition confère à la CCVBA l'ensemble des droits et obligations du propriétaire à l'exception du droit d'aliéner le bien.





Des chiffres et des actions...

Les actes d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal (Bureaux de Saint-Rémy-de-Provence et de Mouriès).

- 23.866 actes d'accueil renseignés pour 74.988 visiteurs reçus
- Demandes par téléphone 2.955 demandes
- Demandes par mails 1.144 demandes
- Demandes par courrier 108 demandes.

Accueil physique, téléphonique et traitement des mails par une équipe de conseillers en séjour formée aux techniques d'accueil et pratiquant différentes langues pour promouvoir le territoire des Alpilles.

- Office de Tourisme Intercommunal ouvert 335 jours par an.

- Renseignements en 7 langues : Français - Anglais - Allemand - Italien Espagnol - Portugais - Chinois.

Au total, l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Rémy-de-Provence - Alpilles a reçu en 2018 : ● 51 aides techniques ● 33 journalistes



Accueils presse écrite

- Maxi - Vogue.
- Elle.
- El País.
- Rustica Magazine.
- France Today.
- Télé 7 jours.
- La Provence.
- Enduro Magazine.
- The Alps in Time (Italie).
- Miam magazine (Pays-Bas).
- Presse anglaise : British supports.
- Presse française : Petit Futé - L'Obs.
- Accueil presse : 2 journalistes Allemands
- Blog canadien sur les activités gastronomique : 3 jours.

Taxe de séjour au réel

Le 22 septembre 2016, le Conseil communautaire a institué l'application dès 2017 de la taxe de séjour au niveau intercommunal. Par la suite, la délibération du 31 mai 2017, a vu le Conseil communautaire décider d'assujettir toutes les natures d'hébergements à la taxe de séjour au réel à compter du 1^{er} janvier 2018.

Avant cette délibération, la taxe de séjour forfaitaire s'appliquait pour les locations saisonnières et les chambres d'hôtes et la taxe de séjour au réel pour toutes les autres formes d'hébergements. En outre, une réforme de la taxe de séjour interviendra à compter du 1^{er} janvier 2019 et à partir de cette date un pourcentage compris entre 1 % et 5 % sera applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement (sauf les campings). Sont donc concernés les hôtels de tourisme, les meublés de tourisme, les résidences de tourisme et les villages de vacances sans classement ou en attente de classement.

Actions de promotion

En 2018, la promotion du territoire a voyagé hors des Alpilles avec l'Office présent lors de plusieurs rendez-vous inscrits à l'International.



- **Workshop Presse à Paris** avec nos attachés de Presse Fluxeus Communication. (25 journalistes rencontrés).
- **Mission Côte-Ouest Canade-Usa** avec Atout France, CRT Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. 80 Tours opérateurs rencontrés. 20 journalistes en rendez-vous.
- **Prétour Rendez-vous en France** : 20 agents de voyages accueillis.
- **Salon Rendez-vous en France à Paris** 2 jours de salon professionnel.



- **Accueil Tours opérateurs Chinois** sur une journée.
- **Mission Asie du sud-est** Démarchage Professionnel et Presse - Singapour, Kuala Lumpur.



Accueils presse TV

- TV France 5 : Les carnets de Julie.
- TV Télématin : Marie-Dominique Perrin et Henry-Jean Servat - Météo à la carte (2 émissions).
- Midi en France : 1 semaine sur les Alpilles.
- TV Japonaise NHK.
- TV Arte - France 5 Émission "Invitation au voyage".



Le lancement des travaux de requalification de la Zone d'activité de la Gare expliqué

La réunion publique de lancement des travaux de requalification de la zone d'activité de la Gare qui s'est déroulée le jeudi 19 septembre 2018 a rassemblé plus de 60 personnes. Une affluence qui traduit les fortes attentes des riverains et entreprises résidentes.



La **CCVBA** a présenté la programmation des travaux de requalification pour un montant (étude et travaux) de 2.800 000 € TTC. Les travaux ont débuté en octobre 2018 pour une fin prévisionnelle deuxième semestre 2019, avec une trêve en été et pour les fêtes de Noël afin d'assurer les temps forts commerciaux. Le Conseil départemental a également engagé des travaux sur la route départementale au sud de la zone pour créer une piste cyclable sécurisée.

Ce sera d'ailleurs le point de départ des travaux de requalification. Avec un rétrécissement de la chaussée roulante, le prolongement de la piste cyclable en site propre et le renforcement des espaces verts, la zone aura une allure plus attractive et plus urbaine dès l'entrée en agglomération. La voirie rénovée, les trottoirs en béton désactivé et les carrefours sécurisés apaiseront les usages et apporteront confort et esthétique à une zone proche du centre-ville. Le maintien du nombre de places de stationnement a été priorisé pour favoriser la dynamique commerciale.

L'implantation de totems accompagnés d'aménagements paysagers sur les entrées de la zone renforcera la visibilité des entreprises tout en améliorant l'esthétique de la zone. Un effort de végétalisation est

également prévu de l'intérieur de la zone pour la rendre plus attractive. Le parc d'éclairage public est entièrement rénové avec l'arrivée d'éclairages Led, moins énergivores. L'installation de fourreaux est programmée en prévision du déploiement de la vidéo-surveillance par la commune de Saint-Rémy-de-Provence.

La **CCVBA** a été particulièrement vigilante aux conditions de déroulement du chantier. Une charte à faibles nuisances a été imposée aux entreprises pour limiter l'impact des travaux : les bruits, poussières et impacts sur la circulation seront réduits.

La gestion des déchets sera optimisée pour limiter les impacts sur l'environnement. Dans le suivi de chantier tout comme dans la conception du programme, le dialogue et la concertation seront une priorité.

Les ouvrages réalisés en 2018 ont concerné : la voirie, trottoirs, réseau d'éclairage public et d'arrosage ainsi que la coordination de travaux avec le Conseil départemental 3 pour les travaux de la piste cyclable sur la RD 99. Fin de la première phase de travaux dans le secteur Jonquerolles / Chalamon, espace de la gendarmerie et avenue du maréchal Juin.



La CCVBA a présenté le projet de centrale photovoltaïque à l'espace Agora

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'installation de stockage pour les déchets non dangereux (ISDND) de Maussane-les-Alpilles-Le Paradou, il a été envisagé d'installer une centrale photovoltaïque sur le site.

Cette installation fait partie des actions du Plan climat air énergie (PCAET) du Pays d'Arles, adopté par le Conseil de la Communauté de communes par délibération le 12 juillet 2016. La société Luxel SAS a été retenue le 25 juillet 2017 pour réaliser la centrale photovoltaïque. Le projet présenté en réunion publique le 5 juillet à Maussane-les-Alpilles a connu une forte participation du public avec une centaine

de personnes venues découvrir ce projet d'importance de transition énergétique pour notre territoire.

Eau & Assainissement

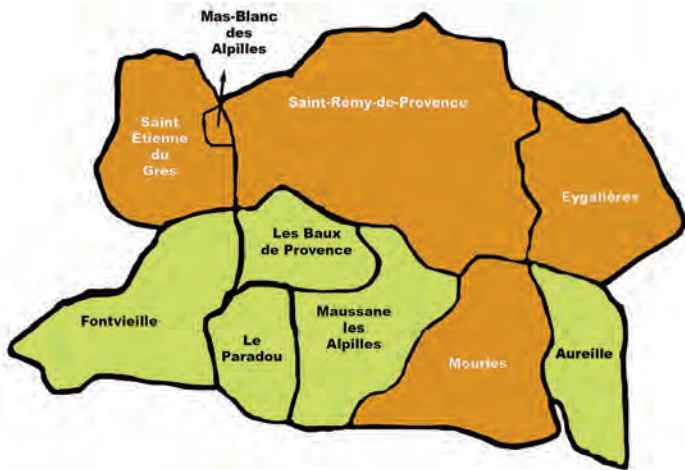


La Communauté de communes est compétente en matière d'assainissement depuis 2014 et en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2017.

2 Régies pour une équipe de professionnels de l'eau et de l'assainissement.

Délégations de service public et régie

CARTES AU 31 DÉCEMBRE 2018



Les communes de la CCVBA gérées en régie intercommunale de l'assainissement

Les communes de la CCVBA gérées en contrats de délégation de service public de l'assainissement - DSP

● **EN RÉGIE** : ce sont les agents communautaires qui gèrent et dirigent les problématiques d'eau et d'assainissement. Ils assurent la maintenance et la prévention des équipements, effectuent les travaux ou font appel à des prestataires.

● **EN DSP OU EN SYNDICAT** : les communes ont confiées les missions de maintenance, réparation et entretiens des réseaux et des équipements à des délégataires (différents selon les communes).



Les communes de la CCVBA gérées en Régie Intercommunale de l'eau

Les communes de la CCVBA gérées en contrats de délégation de service public de l'eau (DSP)

Pour 2018, les 5.663 152 € d'investissements réalisés sur les 10 Communes ont permis notamment de : ● Créer ou étendre de nouveaux réseaux. ● Mettre en conformité les stations d'épuration et stations de pompage.

Modification du mode de gestion du service public assainissement sur la commune de Fontvieille - Gestion en régie

Le rapport établi par le bureau d'études préconise après une étude détaillée du mode de gestion et des besoins de la commune de Fontvieille, la mise en régie du service.

En effet, ce mode de gestion présente des avantages en termes de prix du service, de transparence de service et de gouvernance par rapport à une gestion indirecte. En séance du 20 juin 2018, le Conseil communautaire a adopté le principe d'une gestion en régie du service assainissement de la commune de Fontvieille à compter du 1^{er} janvier 2019.

Travaux de protection du captage d'eau potable à Mouriès

Une consultation a été lancée le 20 février 2018 sous la forme d'un marché public à procédure adaptée pour les travaux de protection de captages d'eau potable à Mouriès.

La Commission MAPA qui s'est réunie le 22 mai 2018, afin d'analyser les offres reçues, a proposé de classer en première position la société M2RA, (Graveson). En séance du 29 mai, le Conseil communautaire a décidé de prendre acte de la proposition de la Commission MAPA du 22 mai 2018 en attribuant ce marché à la société M2RA pour un montant de 215.947,22 € HT.

Reprise en régie par la CCVBA de la gestion de l'assainissement de la commune d'Eygalières

Par délibération du 21 décembre 2017, la CCVBA a demandé son retrait du SIVOM Durance-Alpilles, alors compétent pour la gestion du service assainissement de la commune d'Eygalières.

Lors de sa séance du 6 février 2018, le conseil syndical du SIVOM Durance-Alpilles a examiné cette demande de retrait de la Communauté de communes. Le Conseil syndical a approuvé le retrait de la CCVBA pour la gestion de l'assainissement de la commune d'Eygalières.

Surveillance des réseaux

La compétence assainissement a nécessité une opération de travaux concernant le remplacement des préleveurs d'auto surveillance sur les communes gérées en régie. Cet investissement important a bénéficié du concours financier du Conseil départemental 13 dans le cadre des dispositifs d'aide à la gestion de l'eau. Dépense subventionnable : 39.390 € HT à 60 % soit 23.634 €. Autofinancement Régie de l'assainissement de la **CCVBA** à 40 % soit 15.756 €.

Eygalières quitte le SIVOM Durance-Alpilles

En date du 21 décembre 2017, le Conseil communautaire a sollicité le retrait de la commune d'Eygalières du SIVOM Durance Alpilles pour la compétence assainissement en vue de l'exercer en régie. Eygalières avait adhéré au SIVOM Durance-Alpilles et lui avait transféré la compétence assainissement en 2004. En séance du 29 mai 2018, le Conseil communautaire a approuvé les conditions de ce retrait pour ce service public exercé en régie depuis le 1^{er} juin 2018 et déterminé les conditions financières et patrimoniales.

Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées et du Schéma de distribution de l'eau potable de la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Par délibération du 15 mars 2018, le Conseil communautaire a approuvé le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et le projet de schéma de distribution d'eau potable de la commune de Saint-Rémy-de-Provence. Ces documents annexés au projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune arrêté le 27 mars 2018 ont fait l'objet d'une transmission aux personnes publiques associées. Ils ont également été soumis à enquête publique comme le prévoit la loi sous la forme d'enquête publique unique avec celle du PLU, du 30 juillet 2018 au 14 septembre 2018. Suite à ces différentes consultations, des avis ont été émis par les services de l'Agence régionale de la Santé (ARS) et de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE). L'ensemble des observations émises sur le zonage d'assainissement des eaux usées ont été prises en compte par la Communauté de communes. Le document de zonage a notamment été modifié dans sa partie "État des lieux - Assainissement non collectif" pour intégrer les éléments démontrant l'adéquation entre aptitude des sols et possibilités d'assainissement non collectif. Ces nouveaux éléments ont été traduits sur la carte d'aptitude des sols, modifiée en conséquence. Concernant l'enquête publique, aucune observation n'a été portée au registre d'enquête. Le zonage d'assainissement a reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur. Le Conseil a définitivement approuvé ces plans de zonages le 22 novembre 2018.

Réhabilitation de réservoirs de stockages à Saint-Rémy-de-Provence

Une consultation a été lancée le 19 septembre 2018, pour les travaux portant sur la réhabilitation des réservoirs de stockage d'eau potable des Alpilles et des Antiques à Saint-Rémy-de-Provence. Cette consultation comportait 2 lots : ● Lot 1 : Travaux de réhabilitation du génie civil. ● Lot 2 : Fourniture, pose et travaux de raccordements électriques d'un groupe électrogène sur le site des Antiques. Le début de session d'ouverture des plis électroniques a eu lieu le mercredi 17 octobre 2018 puis une commission MAPA s'est tenue le 26 novembre. Le Conseil a voté l'attribution du lot 1 à Eurojoint pour la tranche ferme et la tranche optionnelle à hauteur de 174.477 € HT et 191.030 € HT et le lot 2, à Positif, pour un montant de 29.220 € HT.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence eau potable par la **CCVBA**, une opération de travaux a porté sur le renforcement de la station de reprise d'eau potable de la commune d'Eygalières. L'assemblée a sollicité la subvention suivante pour cette opération : Dépense subventionnable : 193.000 € HT. Taux de subvention demandé : 115.800 € soit 60 %. Autofinancement Régie de l'eau de la **CCVBA** : soit 77.200 € soit 40 %.

Travaux sur la station d'épuration de Saint-Rémy-de-Provence

Une opération de travaux a porté sur le renouvellement de la supervision de la station d'épuration de Saint-Rémy-de-Provence. Le Conseil communautaire a sollicité le concours du Conseil départemental 13 dans le cadre des dispositifs d'aide à la gestion de l'eau selon le plan de financement à hauteur de 56.201,40 € HT. Autofinancement Régie de l'assainissement de la **CCVBA** à 40 % soit 37.467,60 €.

Réfection des lits de séchage sur la station d'épuration d'Aureille

Une opération de travaux a également porté sur des travaux sur la réfection des lits de séchage de la STEP d'Aureille. Cet investissement a pu bénéficier des concours financier du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des dispositifs d'aide à la gestion de l'eau et de l'Agence de l'eau selon le plan de financement suivant : Agence de l'Eau 5.576 € HT. Conseil départemental 16.728 € HT. Autofinancement Régie de l'assainissement de la **CCVBA** 5.576 € HT.

Station d'épuration Les Baux-Paradou / Maussane-les-Alpilles

Une opération de travaux a aussi concerné la nouvelle station d'épuration Les Baux-Paradou / Maussane-les-Alpilles. Cet investissement a pu bénéficier des concours financier du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des dispositifs d'aide à la gestion de l'eau et de l'Agence de l'eau selon le plan de financement suivant : Agence de l'Eau 10.900 € HT. Conseil départemental des Bouches-du-Rhône 6.540 € HT. Autofinancement Régie de l'assainissement de la **CCVBA** 4.360 € HT.

Demande de subvention pour la station de reprise d'eau potable d'Eygalières

Communes en régie

AUREILLE

- Couverture des lits de séchage.
- Réfection des lits de séchage : Bureau d'étude retenu, étude en cours.
- Réfection du pont d'accès à la STEP, financé par la commune.
- Remplacement des réseaux programme 2019 : Réalisation du chiffrage pour le remplacement des réseaux rues du Château Est, de la Poste, Castellas et de la Mairie.
- Remplacement des réseaux programme 2020 : Réalisation du chiffrage pour le remplacement des réseaux pour la place du Château, les rues du Château Ouest, du Lavoir et du Four.

EYGALIÈRES

- Extension du réseau sur la ZA des Grandes Terres.
- Installation d'un poste de refoulement pour la salle multisports et le tennis.
- Travaux de mise en conformité du réseau et branchement sur la rue de la République terminés.
- Travaux Avenue Jean Jaurès.
- Travaux Avenue Kaspi.
- Mise en place d'un "Sofrel" en régie sur le poste de relevage de Vieille Fontaine.

MAS-BLANC-DES-ALPILLES

- Entretien des lits d'épandage à la station d'épuration.
- Curage à venir et replantation des roseaux.
- Étude pour extension du réseau entre chemin de l'ancienne gare et chemin du Plan (Desserte lotissement Fauvette Pitchon).

MOURIÈS

- Étude pour aménagement des rues du 8 Mai 1945, des Bergères et Jean Colas.
- Installation d'une canalisation étanche récupérant l'ensemble des eaux traitées de la station afin de les rejeter à l'extérieur du périmètre de protection rapprochée.
- Mise en place d'un réseau de production-distribution d'eaux industrielles afin de limiter la consommation d'eau potable.

SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS

- Mise en place en cours d'un compteur ERDF pour scinder les consommations du stade et du poste de relevage.
- RD 99 étude en cours pour l'extension du réseau.
- Mise en place en régie d'un "Sofrel" sur le poste de relevage Pierre Emmanuel.



SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

- Remplacement d'une antenne avenue du Docteur Schweitzer.
- Remplacement d'une antenne avenue Barbier.
- Début du chantier renouvellement du réseau avenues Libération, Pellissier.
- Remplacement de la supervision à la station d'épuration (système informatique permettant de surveiller à distance le fonctionnement de l'ouvrage).
- Extension du réseau sur chemin du Souvenir Français.

Communes en DSP

LES BAUX-DE-PROVENCE

- Diagnostic de canalisation au niveau du vallon de la Fontaine.

FONTVIEILLE

- Mise en place d'un disjoncteur sur poste de refoulement du centre aéré.
- Consultation d'une maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une ligne d'eau industrielle à la station d'épuration.
- Intervention sur poste de relevage : - Poste Guy Rène pose de vannes et clapet - Poste de Vieille Font pose de vannes et clapets, mise en sécurité de cet ouvrage avec la suppression de la partie saillante de cet ouvrage. - Poste du Paty mise en conformité de cet ouvrage pour sécuriser l'intervention des agents.
- Création d'une chambre extérieure au poste pour intervenir sur les équipements.
- Poste Michelet suppression d'une arrivée d'eau parasite sur cet ouvrage.

MAUSSANE-LES-ALPILLES

- Lancement du marché pour la mise en conformité de la station d'épuration.
- Nouvelle station d'épuration Maussane-Baux-Paradou : Lancement de la consultation pour retenir un AMO.
- Installation d'un débit mètre sur déversoir d'orage existant sur RD 27.

LE PARADOU

- Remplacement du collecteur d'assainissement chemin du Mas des Molières.
- Lancement de la deuxième tranche de travaux qui concerne les rues Jean Bessat, Tours des Castillon, route de Saint-Roch.
- Lancement des études pour l'aménagement des voies de la 3^{ème} tranche pour les rues Bellecroix, Tour des Castillon sud.

Traitement des eaux usées

Résultats 2018 - Récapitulatif des volumes d'eau collectés et vendus en 2018

COMMUNES	Volumes d'eau traités (m ³)	Volumes d'eau vendus (m ³)	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau en Kms	Prix du mètre cube	Bilan de fonctionnement	Tonnes de boues
Aureille	64.976 m ³	85.653 m ³	631 abonnés	13,70 Kms	1,42 €	Conforme	6,54 tonnes
Les-Baux de-Provence	/	72.092 m ³	196 abonnés	12,47 Kms	2,48 €	Conforme	/
Eygalières (SIVOM jusqu'au 1 ^{er} /06/18)	71.675 m ³	51.665 m ³	683 abonnés	/	1,48 €	Conforme	19,79 tonnes
Fontvieille	227.256 m ³	203.410 m ³	1.689 abonnés	22,89 Kms	1,24 €	Conforme	50,55 tonnes
Mas-Blanc des-Alpilles	27.728 m ³	23.483 m ³	220 abonnés	4,98 Kms	1,59 €	Conforme	6 tonnes
Maussane les-Alpilles	329.425 m ³	2019.675 m ³	1.278 abonnés	25,40 Kms	2,00 €	Conforme	71,80 tonnes
Mouriès	345.023 m ³	/	/	24,20 Kms	1,59 €	Conforme	47,05 tonnes
Le Paradou	/	165.914 m ³	1.019 abonnés	19,10 Kms	2,53 €	Conforme	/
St Les Baux Le Paradou	360.001 m ³	238.006 m ³	1.215 abonnés	1,70 Km	1,48 €	Conforme	52,42 tonnes
Saint-Étienne du-Grès	172.414 m ³	182.745 m ³	916 abonnés	13,02 Kms	1,61 €	Conforme	28,86 tonnes
Saint-Rémy de-Provence	809.552 m ³	738.956 m ³	4.839 abonnés	40,70 Kms	1,52 €	Conforme	198,34 tonnes
TOTAUX	2.408 050 m³	1.981 599 m³	12.686 abonnés	178,16 Kms			481,35 tonnes

Récapitulatif des dossiers assainissement non collectif (ANC) instruits en 2018

COMMUNES	Nombre de dispositifs existants	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation	Contre-visites	Contrôles de fonctionnement	Contrôles pour vente
Aureille	82	0	0	0	0	1
Les Baux de Provence	123	2	2	0	2	0
Eygalières	538	4	5	0	10	5
Fontvieille	238	4	1	0	12	0
Mas-Blanc-des -Alpilles	41	0	0	0	0	0
Maussane les Alpilles	180	3	3	0	4	0
Mouriès	421	12	7	3	6	6
Le Paradou	73	2	2	0	2	0
Saint-Étienne du Grès	250	2	4	3	0	5
Saint-Rémy de Provence	1.426	30	33	17	192	46
TOTAUX	3.372	59	57	23	228	63

Communes en régie

AUREILLE

- Remplacement des réseaux programme 2019 : Réalisation du chiffrage pour le remplacement des réseaux rues du Château Est, de la Poste, Castellas et de la Mairie.
- Remplacement des réseaux programme 2020 : Réalisation du chiffrage pour le remplacement des réseaux pour la place du Château, les rues du Château Ouest, du Lavoir et du Four.
- Mise en place d'un analyseur chlore. ● Mise en place de variateur de vitesse à la station de pompage.

EYGALIÈRES

- Redimensionnement des pompes de la station de reprise, reprise de l'alimentation électrique et redimensionnement de l'armoire électrique. ● Installation d'un analyseur de chlore de la station de reprise. ● Reprise des réseaux avenue Jean Jaurès.

MAS-BLANC-DES-ALPILLES

- Désignation d'un bureau d'étude pour réaliser une étude hydrogéologique en vue du déplacement de la station de pompage. ● Étude extension du réseau entre chemin de l'ancienne gare et chemin du Plan (desserte lotissement Fauvette Pitchon).
- Mise en conformité accès au réservoir. ● Analyseur de chlore : Installé en régie.

SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS

- RD 99 étude en cours pour l'extension du réseau.
- Étude pour le remplacement du réseau sur avenue De Gaulle. ● Travaux de mise en conformité accès réservoir EP terminés. ● Mise en place d'un analyseur de chlore et d'une sonde réservoir.
- Reprise réseau et branchements place des écoles. ● Remplacement de la seconde pompe à la station de pompage. ● Création liaison de refoulement /distribution dans réservoir (nuit du 13 au 14 Novembre) et mise en place d'un variateur.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

- Renouvellement de la canalisation de refoulement sur CD 31 (2^{ème} phase). ● Forage des Méjades, réalisation d'une étude hydrogéologique pour voir si l'aquifère peut accueillir un nouveau forage. ● Remplacement réseau antenne avenue Schweitzer. ● Remplacement réseau antenne rue Pierre Barbier. ● Début du renouvellement du réseau avenues Libération, Pellissier. ● Début de la réhabilitation du réservoir haut service.

Communes en DSP

LES BAUX-DE-PROVENCE

- Poursuite des études pour la réalisation du nouveau réservoir. ● Forage des Arcoules : Sur forage 1 et 3, installation de deux variateurs et deux filtres sinus.

FONTVIEILLE

- Remplacement de la canalisation chemin de Montauban.
- Forage de reconnaissance sur le site de la Barjolle.

MAUSSANE-LES-ALPILLES

- Mise en conformité du périmètre immédiat de la source de Manville. Contact avec le propriétaire qui est favorable à la vente de sa parcelle. ● Forage Flandrin : Installation d'un variateur et deux filtres de type "Sinus".

MOURIÈS

- Études pour l'aménagement des rues du 8 Mai 1945, des Bergères et Jean Colas.



- Travaux de protection de la source de Servanes. Pose d'une nouvelle canalisation PVC en 50 ml. ● Pose d'une nouvelle clôture et d'une alarme autour du périmètre de protection immédiat et mise sous alarme du site.
- Protection de la chambre de captage par la création d'un fossé étanche. ● Travaux de protection du forage Armanier ● Pose d'une nouvelle clôture autour du périmètre de protection immédiat.

- Étanchéification du lit du gaudre de Malaga. ● Station de pompage du Roy ● Création d'une clôture et mise sous alarme, protection du forage d'essai n°1.

LE PARADOU

- Lancement de la seconde tranche de travaux qui concerne le remplacement des réseaux et branchements sur les rues Jean Bessat, Tours de Castillon et route de Saint-Roch.
- Poursuite des études pour la réalisation du réservoir d'eau potable. ● Lancement des études pour le remplacement des canalisations et branchements sur la rue Bellecroix.

Traitement de l'eau potable 2018

RÉCAPITULATIF DES VOLUMES D'EAU POMPÉS ET VENDUS EN 2018

COMMUNES	Volumes d'eau pompés (m ³)	Volumes d'eau vendus (m ³)	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau en Kms	Prix TTC (m ³)	Résultats d'analyses		Rendement (%)	Capacité stockage (m ³)
						Physico chimiques	Bactériologiques		
Aureille	163.650 m ³	121.939 m ³	761 abonnés	21,05 Kms	1,42 €	100 %	100 %	80,40 (%)	1.000 (m ³)
Les Baux de-Provence	186.393 m ³	119.394 m ³	299 abonnés	19,10 Kms	1,73 €	100 %	100 %	69,11 (%)	950 (m ³)
Eygalières	471.501 m ³	423.852 m ³	1.248 abonnés	36,35 Kms	1,31 €	100 %	100 %	91 (%)	2.000 (m ³)
Fontvieille	384.510 m ³	231.108 m ³	1.837 abonnés	31,47 Kms	1,74 €	100 %	100 %	75,17 (%)	1.515 (m ³)
Mas-Blanc des-Alpilles	85.785 m ³	34.157 m ³	281 abonnés	8,00 Kms	1,47 €	100 %	100 %	47,30 (%)	150 (m ³)
Maussane les-Alpilles	354.229 m ³	244.137 m ³	1.320 abonnés	33,70 Kms	2,01 €	100 %	100 %	85,50 (%)	1.015 (m ³)
Mouriès	253.587 m ³	185.386 m ³	1.421 abonnés	23,50 Kms	1,96 €	100 %	100 %	84 (%)	1.000 (m ³)
Le Paradou	210.319 m ³	168.193 m ³	1.070 abonnés	23,80 Kms	1,93 €	100 %	100 %	86,57 (%)	306 (m ³)
Saint-Étienne du-Grès	270.850 m ³	192.288 m ³	1.152 abonnés	37,00 Kms	1,31 €	100 %	100 %	70,99 (%)	750 (m ³)
Saint-Rémy de-Provence	1.164 246 m ³	1.002 034 m ³	5.621 abonnés	97,21 Kms	1,50 €	100 %	100 %	87,40 (%)	4.500 (m ³)
TOTAUX	3.545070m³	2.722 488 m³	15.011 abonnés	331,13 Kms					13.186 m³

Le Conseil communautaire adopte une Charte de l'eau

Les défauts de réalisation des réseaux d'assainissement compromettent gravement le fonctionnement du système d'assainissement, la pérennité des ouvrages et la qualité du milieu naturel. Ils impliquent également une augmentation du prix de l'eau liée aux surcoûts d'investissement et d'exploitation et induisent des renouvellements prématurés. Pour garantir la fiabilité des investissements sur le long terme, les modalités d'interventions ultérieures d'exploitation et de maintenance des ouvrages et l'impact sur la santé des intervenants doivent également être pris en compte.

Soucieux de l'amélioration de la qualité des ouvrages, de faciliter leur gestion et de la qualité environnementale des chantiers, les acteurs des travaux de création, de reconstruction ou de réhabilitation de réseaux se sont accordés sur des principes qu'ils s'engagent à tenir. Ces principes les ont conduits à la rédaction de la charte de qualité.

La charte qualité, plus qu'un document, est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par la décision du maître d'ouvrage de réaliser son opération sous Charte Qualité, et par l'adhésion des autres partenaires, depuis l'assistant au maître d'ouvrage, au début de l'opération, jusqu'à l'exploitant après la réception.

La charte Qualité ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des différents acteurs, ni à leur savoir faire. Elle gère les interfaces entre les partenaires et

traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la mise en service (ou la remise en service dans le cas d'une réhabilitation) du réseau d'assainissement.

SAUVONS L'EAU!

Sous Charte Qualité, le service assainissement de la **CCVBA** s'engage notamment à :

- Réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte.
- Examiner et proposer toutes les techniques existantes.
- Choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre économiquement le plus avantageuse.
- Organiser la période de préparation préalable au démarrage du chantier.
- Exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité.
- Contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés.
- Contribuer à une meilleure gestion patrimoniale et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité.
- Intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention.

L'adoption d'une telle charte va permettre à la CCVBA d'étayer davantage ses demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Contours et contenus de la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCVBA

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de communes est compétente en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Les missions attachées à la compétence GEMAPI sont définies à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Il s'agit de l'aménagement de bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, de l'entretien et de l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, de la défense contre les inondations et contre la mer et de la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de la Stratégie d'organisation de compétences locales de l'eau (Socle) à l'échelle du grand delta du Rhône, la CCVBA a participé à la l'élaboration du diagnostic réalisé par le Symadrem et sous pilotage des services de l'État. La stratégie s'attache à définir, après un état des lieux de l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, des recommandations partagées pour conduire les réorganisations nécessaires.

En pointant les enjeux principaux à traiter, la "Socle" a vocation à guider les intercommunalités dans ce long processus sensible. La première étape de l'état des lieux terminée en 2018 et a permis de définir de façon certaine, deux ouvrages gemapiens relevant de la Communauté de communes :

- Le lac du barreau à Saint-Rémy-de-Provence, considéré comme une zone humide.

- Le barrage du Peirou, ouvrage classé au titre de la protection contre les inondations. S'agissant d'un ouvrage classé, le Conseil communautaire a demandé le transfert de l'autorisation administrative d'exploitation au représentant de l'État.

L'un des enjeux relevés dans le cadre de la compétence Gémapi provient de l'analyse des différents systèmes d'endiguement présents sur le territoire.

Le Conseil communautaire a donc décidé de commander une étude de danger des systèmes d'endiguement, et en particulier celui du Vigueirat concernant les communes de Fontvieille et Saint-Étienne-du-Grès, afin de déterminer les niveaux de dangerosité et de protection adéquat, ainsi que leur éventuel classement en ouvrages gemapiens.



La compétence GÉMAPI



Procès-verbal de mise à disposition d'ouvrages GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la **CCVBA** est compétente en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Par délibération du 23 octobre 2018, le Conseil communautaire a approuvé le principe du transferts des ouvrages GEMAPIs que sont le Barrage du Peiroou et l'étang du Barreau, correspondant à la prise de compétence GEMAPI. En vertu des dispositions de l'article L. 1321-1 du CGCT, : "le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert,



pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci".

Le diagnostic de l'étude "Socle" ayant classé ces ouvrages en destination GEMAPI, le Conseil communautaire a acté par procès-verbal la mise à disposition de ce bien de la commune de Saint-Rémy-de-Provence à la **CCVBA** à titre gratuit. Cette mise à disposition confère à la Communauté de communes l'ensemble des droits et obligations du propriétaire à l'exception du droit d'aliéner le bien. En séance du 22 novembre, le Conseil communautaire a approuvé le procès-verbal de mise à disposition ouvrages du barrage du Peiroou et de l'étang de Barreau par la Commune de Saint-Rémy-de-Provence à la **CCVBA** dans le cadre de la prise de compétence "GEMAPI".

Taxe GÉMAPI

Par les délibérations n° 135/2017 et n°136/2017, le Conseil communautaire a institué la taxe sur la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et a fixé son produit à 280.000 € pour l'année 2018.

La CCVBA a investi pour la protection des inondations et la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI)

La Communauté de communes a réalisé les travaux nécessaires sur le lac du Peiroo à Saint-Rémy-de-Provence.

Lors de cette intervention utile au remplacement de deux vannes du barrage, le lac artificiel a dû être vidé de ses 80.000 m³, ce qui a donné lieu à de magnifiques paysages temporaires. Par la suite, les 80.000 m³ ont été réintroduits dans ce lac, site remarquable des Alpilles. Toujours dans le cadre de la compétence GEMAPI des études sont en cours pour le Vigueirat sur les communes de Fontvieille et de Saint-Étienne-du-Grés.

Adoption des statuts modifiés du Syndicat intercommunal du Vigueirat et de la Vallée-des-Baux (SI2VB)

Le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI a importé à l'adoption de la modification des statuts du Syndicat mixte du Vigueirat et de la Vallée-des-Baux.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire s'est prononcé sur l'approbation des modifications statutaires du syndicat mixte du Vigueirat et de la Vallée-des-Baux (SI2VB).

Mutualisation des Services

Conformément à son Schéma de mutualisation, la Communauté de communes dispose de deux services mutualisés à destination des communes membres qui le souhaitent.





Schéma de mutualisation

Le législateur a rendu obligatoire l'élaboration d'un Schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Dans ce cadre que la **CCVBA** a adopté son Schéma de mutualisation 2015-2020 le 15 décembre 2015. Ainsi chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du Schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du Président de l'intercommunalité à son organe délibérant, ce qui a été fait lors de la séance du 15 février 2018.

Achats informatiques et protection des données

Les collectivités traitent au quotidien des données à caractère personnel, concernant leurs agents, mais aussi leurs usagers. En tant que responsables des traitements, elles doivent veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé, légitime et pertinent, pour un laps de temps limité, en toute sécurité et confidentialité, et en respectant le droit des personnes.

Dans le cadre de la démarche générale de recherche de coordination et de mutualisation au sein du territoire, la **CCVBA**, s'est donc rapprochée du SICTIAM pour elle et ses Communes membres en vue de réaliser des économies, grâce notamment à la désignation d'un délégué à la protection des données (Data protection officer - DPO). Une solution tout en un a été adoptée par la **CCVBA** pour les onze structures (intercommunalité et ses communes membres) comprenant :

- La licence Privacy Manager et sa maintenance : logiciel d'inventaire, gestion et qualification des risques.
- Une prestation DPO externe : inventaire des risques, audit, gestion du registre, etc...
- Des ateliers de sensibilisation des agents sur les différentes structures.



Dans ce dispositif, la Communauté de communes prend en charge la contribution financière annuelle de chaque commune membre en sus de la sienne. L'adhésion globale initiée par la Communauté de communes permet une meilleure accessibilité financière qu'une démarche isolée de chaque structure.

Soucieuses de garantir le bon usage des deniers publics, les dix Communes ont souhaité bénéficier de cette mutualisation des coûts et des services du DPO mutualisé du SICTIAM et des prestations associées telles que précédemment décrites.

Par cette délibération du 29 mai 2018, le Conseil communautaire a ainsi décidé que la **CCVBA** serait chef de file pour elle et ses Communes dans le domaine du management des données, à la sécurité et à l'expertise des systèmes d'information conformément au règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD.



Police

Cinq communes ont passé une convention avec la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour pouvoir bénéficier de la police mutualisée : Aureille, Le Paradou, Saint-Rémy-de-Provence, Maussane-les-Alpilles et les Baux-de-Provence.

La police mutualisée trouve tout son sens dans les Communes sans police municipale et dans les renforts organisés sur les autres Communes afin de faire respecter les pouvoirs de police des Maires. La police mutualisée intervient également dans le cadre des pouvoirs de police spéciale du Président.



Service autorisation du droit des sols (ADS) : instructions des autorisations d'urbanisme

La Communauté de Communes a créé un service commun mutualisé d'instruction. Il instruit la phase d'études techniques, l'instruction des autorisations d'urbanisme vérifie la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire.

L'organisation de la **CCVBA** depuis la prise de compétence en 2013, offre une qualité de service et d'expertise auprès de la population. Les administrés des communes concernées peuvent également déposer leurs dossiers dans leur mairie respective qui demeure leur interlocuteur de référence. Les autorisations d'urbanisme seront toujours signées par le Maire de la commune. Ce service s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et communale. Les documents d'urbanisme (PLU et Carte Communale) des communes sont consultables en mairie, pour celles n'en disposant pas, le Règlement National d'Urbanisme s'applique alors.



Des chiffres

En 2018, le service a instruit 238 dossiers à savoir :

- 173 permis de construire
- 5 permis d'aménager
- 36 certificats d'urbanisme d'information
- 4 certificats d'urbanisme opérationnel
- 20 déclarations préalables

Les communes mutualisées

En 2018, le service ADS a instruit les dossiers de 5 communes du territoire :

- Aureille
- Le Paradou
- Mas-Blanc-des-Alpilles
- Les Baux-de-Provence
- Maussane-les-Alpilles

Projets pédagogiques

Le programme d'éveil musical "Passion française" plébiscité par les scolaires du territoire

Le programme **Passion** pour lequel l'association **Musicades et Olivades** est partenaire de la **CCVBA** est le seul rendez-vous de tous les enfants des Alpilles sous l'égide de la musique classique.

Pour la 5^{ème} édition de ce programme d'éveil à la musique proposée le 19 octobre 2018 avec également le concours du Conservatoire de musique du Pays d'Arles, les scolaires du territoire invités par la Communauté de communes ont prêté une oreille plus qu'attentive confortablement installés dans les fauteuils de l'Alpiliun, puis applaudi avec ferveur les prestations de bel canto, violon ou piano à deux ou quatre mains, avant de chanter a capella le célèbre air de Carmen avec une justesse tout à fait remarquable. Retentissant résultat des sessions "Musique passion" financées par la Communauté de communes.



Des partenariats et une malle pédagogique de l'amandier pour les scolaires du territoire

En 2018, la **CCVBA** a travaillé à des projets européens d'innovation dans l'agrotourisme et la chaîne agroalimentaire notamment avec le **CIHEAM** de Montpellier (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes) et **Supagro** afin d'accélérer le développement de notre filière agricole et agroalimentaire.

C'est également à ce titre que l'outil pédagogique de la malle de l'amandier a été élaboré en coopération avec le Parc naturel régional des Alpilles. Elle a offert à dix classes de maternelle, de partager un projet de découverte de la filière et plus largement des bonnes pratiques environnementales.

Les scolaires du territoire sensibilisés sur le tri sélectif et la réduction des déchets

Cette année 1.300 élèves et leurs enseignants ont été sensibilisés au tri des déchets, et à la réduction des déchets à travers divers ateliers/animations et actions spécifiques. Des animations et ateliers se sont déroulés toute l'année 2018 dans toutes les écoles du territoire avec une sensibilisation plus appuyée sur les communes de Saint-Rémy-de-Provence et d'Eygalières au vu des modifications et extensions des consignes de tri mises en place.

Les 1300 élèves ont appris à trier leurs déchets et connaître les dispositifs de collecte existant



sur leur territoire. L'objectif est de réveiller une éco-conscience les amenant à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement et des attitudes réflexes quotidiennes. Un projet de compostage a également été mené dans les écoles.

Afin d'initier les enfants à cette pratique, des ateliers de sensibilisation au compostage et au suivi de l'installation des com-

posteurs ont eu lieu dans les écoles maternelle et élémentaires désireuses. Les élèves ont pu étudier et observer les différentes phases de décomposition, de maturation et de minéralisation ainsi que le rôle des micro-organismes et prendre conscience du rôle important des décomposeurs dans le cycle de la vie. Pour aller plus loin dans le projet, certaines écoles ont intégré le mieux-manger à l'école (fruits, légumes...) et d'autre un petit potager. L'opération "Nettoyons la nature" a eu un grand succès encore cette année, avec quatre classes motivées pour nettoyer le plateau de la Crau sur lequel 250 kg de déchets ont été ramassés.

Toutes ces opérations et actions pédagogiques d'éducation à l'environnement ont permis de sensibiliser 1.300 enfants à leur environnement le plus proche et à leur faire partager avec leur famille un comportement responsable et citoyen.



AR PREFECTURE

013-241300375-20190924-DEL115 2019-DE

Res

MAIRIE D'AUREILLE

Rue Mistral 13930 Aureille
© 04 90 59 92 01 Fax 04 90 59 93 80
contact@mairie-aureille.fr
www.aureille.fr

MAIRIE DES BAUX-DE-PROVENCE

Grand-Rue 13520 Les Baux-de-Provence
© 04 90 54 34 03 Fax 04 90 54 49 23
mairie@lesbauxdeprovence.com
www.lesbauxdeprovence.com

MAIRIE D'EYGALIÈRES

Place Marcel Bonein 13810 Eygalières
© 04 90 95 91 01 Fax 04 90 95 96 40
mairie.eygalieres@wanadoo.fr
www.mairie-eygalieres.fr

MAIRIE DE FONTVIEILLE

8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille
© 04 90 54 79 02 Fax 04 90 54 64 87
mairie@fontvieille.fr
www.fontvieille-provence-mairie.com

MAIRIE DE MAS-BLANC-DES-ALPILLES

Place Pierre Limberton 13103 Mas-Blanc-des-Alpilles
© 04 90 49 07 98 Fax 04 90 49 08 29
mairie.mba@wanadoo.fr
www.masblancdesalpilles.fr

MAIRIE DE MAUSSANE-LES-ALPILLES

Avenue de la Vallée-des-Baux 13520 Maussane-les-Alpilles
© 04 90 54 30 06 Fax 04 90 54 36 45
mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr
www.maussanelesalpilles.fr

MAIRIE DE MOURIÈS

35, rue Pasteur 13890 Mouriès
© 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87
contact@mairie-mouries.fr
www.mouries.fr

MAIRIE DE PARADOU

Place Charloun Rieu 13520 Le Paradou
© 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07
accueil@mairie-du-paradou.fr
www.mairie-du-paradou.fr

MAIRIE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS

Place de la Mairie 13103 Saint-Étienne-du-Grès
© 04 90 49 16 46 Fax 04 90 49 06 28
saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr
www.saintetiennedugres.com

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Place Jules Pélissier 13210 Saint-Rémy-de-Provence
© 04 90 92 08 10 Fax 04 90 92 28 63
contact@mairie-saintremydeprovence.fr
www.mairie-saintremydeprovence.fr



**NOUVELLES
COORDONNÉES
POSTALES**

Communauté de communes Vallée des-Baux-Alpilles
ZA La Massane - 23, avenue des Joncades Basses
13210 Saint-Rémy-de-Provence

www.vallee-des-baux-alpilles.fr

bienvenue@ccvba.fr



Office de Tourisme Vallée des Baux-Alpilles
Place Jean Jaurès 13210 Saint-Rémy-de-Provence

© 04 90 92 05 22
info@saintremydeprovence.com
www.saintremy-de-provence.com